Nations Unies A/54/PV.59

Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Documents officiels

59e séance plénière
Vendredi 19 novembre 1999, à 15 heures
New York

Président : M. Gurirab . . . . . (Namibie)

En l'absence du Président, M. Jordan-Pando (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 20 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire général (A/54/619)

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/54/154 et Add.1)

Projet de résolution (A/54/L.17/Rev.1)

b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Rapports du Secrétaire général (A/54/129/Rev.1, A/54/130/Rev.1, A/54/153, A/54/278, A/54/294, A/54/295, A/54/296, A/54/350, A/54/421, A/54/462, A/54/534)

Projet de résolution (A/54/L.29)

c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

Rapport du Secrétaire général (A/54/449)

Projet de résolution (A/54/L.22)

d) Participation de volontaires, les «Casques blancs», aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/54/217)

e) Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général (A/54/134)

Mme Kumari (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général des rapports qui sont aujourd'hui à l'examen. Il s'agit de rapports complets qui témoignent de l'importance que la communauté internationale attache à la question essentielle qu'est l'assistance humanitaire.

00-25782 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Pour l'Inde, il est de la plus haute importance que l'ONU fournisse une assistance humanitaire aux populations dans le besoin, conformément aux principes directeurs établis, qui sont clairement énoncés à la section I de l'annexe de la résolution 46/182. Ces principes, dont le temps a confirmé le bien-fondé, doivent être respectés. L'assistance humanitaire doit continuer de se baser sur la neutralité et l'impartialité ainsi que sur le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États. Elle doit être fournie avec le consentement des pays concernés et à la demande de ceux-ci, et elle doit respecter la primauté du rôle de l'État concerné lors du lancement, de l'organisation, de la coordination et de la mise en oeuvre de l'assistance humanitaire sur son territoire.

Nous sommes donc heureux de noter que dans la deuxième partie de son examen des affaires humanitaires, le Conseil économique et social a réaffirmé cette année même que l'assistance humanitaire devait être fournie conformément à ces principes. Nous appuyons toutes les activités humanitaires menées sous l'égide des Nations Unies dans le respect de ces principes. Mais nous jugeons inacceptable que l'offre ou la disponibilité de l'assistance humanitaire de l'ONU donne droit à toute ingérence humanitaire, qui n'a aucune base juridique en vertu de la Charte des Nations Unies.

Malgré la limitation de ses ressources, l'Inde fournit une assistance humanitaire substantielle, dans un esprit de solidarité Sud-Sud, à tous ceux qui sont frappés par des catastrophes naturelles ou qui font face à d'autres urgences humanitaires. Nous avons, par exemple, récemment fourni une aide aux populations de l'Afghanistan, de la Palestine, du Bangladesh, du Soudan et du Tadjikistan mais aussi aux pays d'Amérique centrale et des Caraïbes qui ont été touchés par des cyclones dévastateurs l'an dernier.

Nous constatons toutefois avec une profonde préoccupation le déclin du niveau d'assistance humanitaire au cours de ces dernières années, aussi bien en termes absolus que par rapport aux programmes. Au cours de l'année écoulée, certains appels ont été financés au niveau tristement bas de 4 % des besoins totaux. De même, alors que le montant estimatif des pertes économiques a triplé, passant à 90 milliards de dollars en 1998, les contributions de la communauté internationale pour les secours d'urgence ne se sont élevées qu'à un milliard de dollars, comme cela est indiqué au paragraphe 31 du rapport A/54/154 dont nous sommes saisis. Il est donc urgent d'assurer l'octroi de ressources financières suffisantes pour pouvoir mener à bien les opérations d'assistance humanitaire tout en veillant à ce que ressources viennent en complément — au lieu d'en être soustraites — des fonds alloués au développement qui sont déjà peu abondants.

Il convient également de faire quelque chose concernant la perception largement répandue selon laquelle le déclin des ressources consacrées à l'assistance humanitaire est souvent lié ou au degré d'intérêt manifesté par les médias ou aux préférences politiques des donateurs face aux différentes crises. Nous convenons entièrement avec le Secrétaire général que l'assistance humanitaire ne devrait pas se fonder sur l'attention accordée par les médias ou sur des considérations politiques ou géographiques. Son seul critère doit être le besoin humain. Autrement, comme le Secrétaire général l'a fait observer, si nous ne sommes pas fidèles à cette éthique, nous serons accusés au mieux d'incohérence, au pire d'hypocrisie. Étant donné que la grande majorité des urgences humanitaires sont liées à des catastrophes naturelles, il est surprenant de constater que l'attention que l'on porte à ces crises est tout à fait disproportionnée par rapport à celle qu'obtiennent les urgences humanitaires complexes. Nous devons redoubler d'efforts pour remédier à ces dangereuses anomalies.

À la dernière session de l'Assemblée générale, qui est le principal organe traitant des questions humanitaires, nous avons demandé au Coordonnateur des secours d'urgence d'élaborer un rapport consolidé sur les incidences du sous-financement des opérations de secours, y compris les changements forcés dans l'ordre des priorités et les annulations d'activités. Nous avons pris note au paragraphe 11 du rapport des incidences dangereuses que peuvent avoir de telles inégalités dans la répartition des fonds au niveau sectoriel, fonds qui ne permettent pas d'assurer le minimum de secours nécessaires.

Le Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), intervenant devant le Conseil de sécurité il y a quelques mois, a dit :

> «L'aide humanitaire ne saurait être utilisée pour exercer des pressions sur la population d'une des parties au conflit». (*S/PV.3977, p.3*)

Nous convenons donc entièrement avec le Secrétaire général qu'une telle inégalité dans l'apport de fonds menace de porter atteinte au principe même de l'aide humanitaire selon lequel l'aide est fournie indépendamment de toute considération politique ou autre. Cependant, nous constatons avec étonnement que les textes explicatifs des chapitres portant sur l'assistance humanitaire dans les documents budgétaires montrent que la coordination stratégique entre l'assistance humanitaire, d'une part, et la stratégie politique

et les objectifs en matière de droits de l'homme, d'autre part, seraient au coeur du sous-programme des analyses et des politiques.

Il faut établir de nettes distinctions lorsqu'on définit la relation entre les fonctions et impératifs du maintien et du rétablissement de la paix et le principe de l'accès humanitaire. De même, les distinctions entre les activités politiques, de maintien de la paix, en matière de droits de l'homme et humanitaires de l'ONU doivent être maintenues. Il est possible que ces activités se renforcent mutuellement, néanmoins ces distinctions sont valides et essentielles si nous voulons maintenir la confiance dont l'ONU bénéficie dans le domaine de l'assistance humanitaire. Nous sommes donc heureux de noter au paragraphe 14 du document A/54/154 que l'ONU propose de respecter rigoureusement la distinction entre négociations humanitaires portant sur l'accès et la sécurité et négociations sur un règlement politique du conflit. Nous notons également avec satisfaction que cette distinction a été reconnue par le Conseil économique et social lors de son récent débat consacré aux affaires humanitaires.

Nous espérons que le lancement conjoint d'appels globaux, cette année, contribuera à épauler les activités de mobilisation des ressources. Nous appuyons également les efforts faits pour renforcer la capacité de l'ONU de répondre immédiatement aux demandes d'assistance dans des situations d'urgence causées par une catastrophe naturelle et de même, nous approuvons l'idée tendant à déléguer des pouvoirs pour recruter d'urgence du personnel sur le terrain. Nous nous félicitons également des propositions visant à faire en sorte que les ressources affectées au Fonds central autorenouvelable de secours d'urgence soient mises à disposition en cas de catastrophe naturelle et nous approuvons les propositions tendant à utiliser les ressources disponibles au titre du Fonds autorenouvelable pour corriger partiellement l'inégalité de la répartition, sur les plans géographique et sectoriel, des fonds recueillis en réponse aux appels humanitaires. Nous saluons la démarche novatrice que constitue l'appel transitoire lancé après le passage de l'ouragan Mitch. Bien que cet appel n'ait pas reçu l'appui financier escompté, nous invitons l'ONU à continuer d'adopter de telles mesures novatrices à la demande des gouvernements concernés. Cependant, ces mécanismes, si louables soient-ils, auront une valeur limitée tant que la question de la faible réponse des donateurs, de façon générale, et de la distribution inégale des ressources n'aura pas été résolue.

Dans ce contexte de rétrécissement des apports de ressources, il est essentiel d'assurer une utilisation optimale et efficace des fonds disponibles. Les capacités d'action des pays en développement, qui se trouvent souvent plus près du lieu d'une catastrophe naturelle ou d'autres situations d'urgence et qui sont par conséquent disponibles à un moindre coût, constitueraient sans doute un moyen viable d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources limitées. Les structures existantes destinées à atténuer les conséquences des catastrophes dans les pays en développement et à fournir des secours devraient être utilisées efficacement pour assurer la formation du personnel humanitaire.

Nous notons avec une certaine préoccupation au paragraphe 60 du rapport publié sous la cote A/54/154, que le versement des fonds destinés au relèvement pendant la phase de transition consécutive aux mesures de secours d'urgence à la suite d'une catastrophe naturelle intervient souvent trop tard et qu'il est soumis à de rigoureux impératifs d'ordre politique, opérationnel et administratif. En vue de remédier efficacement à cette situation, nous appuyons fermement le point de vue du Secrétaire général, exprimé au paragraphe 65 du même rapport, selon lequel les fonds destinés à la reconstruction devraient être versés plus tôt et les procédures devraient être moins coûteuses que ce n'est le cas aujourd'hui. On ne saurait trop insister sur cette question, car, comme il est noté dans le rapport, les administrations publiques des pays sinistrés disposent souvent des capacités nécessaires aux premiers secours d'urgence; mais, à mesure que les besoins immédiats font place aux besoins à long terme, le manque de capacités, et notamment de ressources financières, se fait tragiquement sentir.

Je voudrais aborder brièvement les nouvelles causes des crises humanitaires en cette ère de mondialisation, telles que celles déclenchées par l'impact des crises financières, qui ont conduit à des niveaux très élevés de pauvreté affecte et à une plus grande instabilité politique. Dans un sens, il s'agit d'un problème de gouvernance qui exige l'adoption de mesures par les gouvernements des pays dont les plafonds d'échanges non réglementés sont à l'origine de certaines de ces crises. En outre, le phénomène de la mondialisation économique a affaibli l'autorité de l'État dans des secteurs socioéconomiques cruciaux et a ainsi porté un rude coup à leur légitimité politique. À notre avis, le moment impose de renforcer l'État-nation plutôt que de l'affaiblir encore davantage. En dernière analyse, dans toute crise, qu'elle soit économique ou politique, la garantie ultime du bien-être de tous réside dans la présence d'un État responsable et opérationnel. De même, comme le Ministre des affaires étrangères de l'Inde l'a déclaré dans son discours à l'Assemblée générale, il est essentiel d'avoir des États forts pour que l'Organisation des Nations Unies soit forte. Une

Organisation composée d'États faibles n'en serait que plus faible.

Nous notons au paragraphe 29 du rapport publié sous la cote A/54/154 que le Secrétaire général a demandé au Coordonnateur des secours d'urgence de veiller à ce que les insuffisances relevées au niveau de l'assistance apportée aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays reçoivent toute l'attention voulue. Dans cette tâche, nous devrions faire preuve de circonspection et ne pas adopter sans les critiquer de nouveaux concepts qui n'ont pas encore trouvé leur forme définitive dans d'autres instances. De même, nous ne sommes pas en mesure d'appuyer les demandes en faveur d'une plus grande collaboration entre les activités d'aide humanitaire de l'ONU et le Cadre de développement intégré de la Banque mondiale. Ce Cadre en est encore à l'état de projet pilote et certaines questions subsistent quant à son utilité et son efficacité, même dans des situations de développement normales. Son application à des pays qui traversent une crise reviendrait à imposer un fardeau supplémentaire à ceux qui sont les plus mal placés pour l'assumer sans leur garantir d'avantages supplémentaires.

Nous approuvons les observations faites aux paragraphes 86 à 90 du rapport, qui décrivent les décalages répétés intervenant dans le contexte de la réinsertion des rapatriés et lors de la démobilisation, les problèmes concernant les enfants et la mise en oeuvre de programmes complets de déminage. Il n'en reste pas moins que la question centrale des transitions dans les situations d'urgence humanitaire complexes dépend du renforcement du rôle des gouvernements concernés. Nous approuvons sans réserve les vues du Secrétaire général selon lequel, s'il est vrai que tous les éléments de la reconstruction après les conflits sont importants, l'impuissance à structurer l'assistance de manière à aider à restaurer la capacité des gouvernements d'ordonner efficacement les demandes concurrentes des divers secteurs de la société risque d'entraîner une reprise des hostilités.

L'Inde accorde la plus grande importance aux activités de prévention et de réduction des catastrophes naturelles, ainsi qu'à l'envoi de secours et à l'adoption de mesures urgentes en vue du relèvement et de la reconstruction à la suite d'une catastrophe naturelle. Comme plusieurs autres pays, l'Inde a mis en place un centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles et les secours en cas de catastrophe. Un Programme de gestion des opérations en cas de catastrophe est exécuté depuis décembre 1993 en tant que mécanisme central destiné à renforcer les capacités nationales de réduction, de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes. Ce Programme vise en outre à accroître la sensibilisation des communautés locales à l'égard des catastrophes possibles et à les préparer de manière adéquate à faire face à toute situation d'urgence à l'avenir. Nous nous efforçons de réaliser cet objectif en mettant en valeur les ressources humaines, en faisant appel à des services de conseils et de recherche, en faisant amplement connaître les manifestations importantes et en créant au niveau de l'État des centres de gestion des opérations en cas de catastrophe. Ces activités sont entreprises par le biais non seulement de services gouvernementaux, mais aussi d'organisations non gouvernementales et d'institutions scientifiques et techniques. Des efforts sont également faits pour encourager la participation active des médias à ces activités.

Récemment, un atelier international — doublé d'une réunion régionale — d'une semaine sur les ondes de tempêtes a été organisé conjointement par la Commission océanographique intergouvernementale et l'Organisation météorologique mondiale, en coopération avec le Gouvernement indien. Il y a été décidé de créer à New Delhi un bureau régional des projets chargé de mettre en place des infrastructures permettant de faire des prévisions efficaces et rapides sur les ondes de tempête et d'émettre des alertes en conséquence. Le projet incitera également à investir dans le développement durable des régions côtières, de façon à réduire l'aggravation de la pauvreté provoquée par les catastrophes liées aux ondes de tempête dans la région.

Un groupe de gestion des crises a été créé au sein du secrétariat du Cabinet pour assurer la coordination de l'action en cas de catastrophe. Récemment, deux cyclones ont fait de sérieux ravages dans la province indienne d'Orissa. Comme par le passé, nous avons pu assumer la tâche immédiate des secours d'urgence grâce à nos efforts et à nos institutions et nous continuerons de le faire dans la prochaine phase, celle du relèvement et de la reconstruction de la zone. Nous sommes très reconnaissants à la communauté internationale, notamment à l'Assemblée générale et à son Président, ainsi qu'au Secrétaire général de la solidarité dont ils ont fait preuve. L'Équipe de travail de haut niveau constituée en vue du relèvement et de la reconstruction va élaborer un plan de reconstruction pour la zone. À ce moment-là, si le Gouvernement indien a besoin d'une assistance extérieure dans la mise en oeuvre de ses priorités nationales, nous la demanderons à la communauté internationale.

Je voudrais maintenant aborder brièvement le point 20 e) de l'ordre du jour, sur l'assistance au peuple palestinien. L'Inde, malgré la petitesse de ses propres moyens, contribue au processus d'assistance au peuple palestinien

par ses programmes de bourses et d'échanges culturels. Elle a ainsi dispensé une formation spécialisée à 58 étudiants palestiniens d'avril 1998 à mars 1999. Tous les frais liés aux coûts de formation, dont le logement et la nourriture, ont été couverts par le Gouvernement indien. L'Inde a également fait une annonce de contribution d'un million de dollars lors de la conférence des donateurs tenue à Washington en octobre 1995 et a promis un autre million de dollars lors de la conférence subséquente pour les annonces de contributions, tenue à Paris en janvier 1996. Ces promesses de contribution ont déjà été honorées par un versement intégral des sommes en question. Lors de la troisième conférence des donateurs, tenue à Washington le 30 novembre 1998, l'Inde a annoncé le versement d'un million de dollars au profit de l'aide à la Palestine, dont 300 000 dollars ont déjà été versés à l'Université d'Al Azhar de Gaza pour l'addition de deux nouveaux étages à sa bibliothèque. Le reste sera consacré au programme de développement des ressources humaines.

L'Assemblée va examiner ultérieurement le point relatif à l'Afghanistan, mais je voudrais aujourd'hui souligner la gravité de la situation humanitaire actuelle. La discrimination constante dont sont victimes les fillettes, les femmes et les minorités religieuses est un grand sujet de préoccupation. Les déplacements forcés de populations civiles par les Taliban, les incendies de maisons et de cultures, l'abattage des arbres, la destruction délibérée des rares infrastructures, comme le système d'irrigation des plaines de Shumali, le bombardement aérien aveugle de civils et l'interdiction d'accès aux plaines de Shumali entravent la livraison de matériel de secours à des milliers de personnes déplacées dans leur propre pays. Nous sommes également préoccupés par l'aggravation de la situation des civils de la zone du Hazarajat et de Bamian. Nous avons cherché à soulager les souffrances de la population afghane le mieux possible, par l'envoi d'une aide humanitaire. Nos efforts dans ce sens, décrits par le Secrétaire général au paragraphe 69 de son rapport paru sous la cote A/54/297, seront poursuivis tant sur le plan bilatéral que par l'entremise du système des Nations Unies. Nous espérons que les entraves à l'aide humanitaire soulignées par le Secrétaire général l'an dernier, et qui motivent probablement l'allusion qu'il fait au paragraphe 2 de son rapport à la complexité des influences politiques intérieures et extérieures jouant sur l'assistance humanitaire, seront bientôt surmontées.

Je tiens à exprimer la gratitude et l'admiration profondes de ma délégation face au dévouement et à la détermination dont font preuve nombre d'organismes d'aide et de secours et leur personnel, de l'ONU et d'ailleurs, pour porter assistance à ceux qui en ont besoin dans les conditions les plus difficiles et les plus éprouvantes, et fréquemment sous des menaces quotidiennes à leur sûreté et à leur sécurité. Ils méritent nos éloges sans réserve. Les menaces dont font l'objet le personnel humanitaire et le personnel de l'ONU ont été clairement soulignées dans l'additif au rapport du Secrétaire général (A/54/154/Add.1). Nous sommes préoccupés par la montée du nombre de ces menaces, ainsi que par la violence et les menaces exercées contre tous ceux que protège le droit international humanitaire. Nous rendons hommage à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de notre cause. Nous voulons croire que ce genre d'incidents se fera rare et qu'il cessera dans les années à venir. Nous avons toutefois besoin de faire un examen de conscience afin d'exclure la possibilité que la montée de ce genre d'attaques à l'encontre du personnel humanitaire ne provienne d'une certaine image de partialité de l'assistance humanitaire, qui ferait donc partie du problème au lieu d'en être la solution.

Il est clair que la sûreté et la sécurité de ceux qui apportent l'aide humanitaire ne peut être garantie par la signature des conventions de l'ONU ou par les résolutions adoptées solennellement par l'Assemblée générale. Elles ne seront garanties que lorsque l'image de l'assistance humanitaire sera une image d'impartialité et de neutralité réelles et lorsque l'aide sera fournie conformément aux principes directeurs si clairement énoncés par l'Assemblée générale.

M. Khetagurov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe est globalement satisfaite du travail réalisé pour le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les Nations Unies.

Nous estimons que l'on doit en grande partie en remercier M. Sergio Vieira de Mello, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Au cours de cette seule année, ne se bornant pas à administrer au jour le jour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il a personnellement effectué les missions les plus importantes qui lui sont confiées par le Secrétaire général, notamment la conduite de la mission interorganisations d'évaluation des besoins envoyée en République fédérale de Yougoslavie, la conduite temporaire de la Mission des Nations Unies au Kosovo, et maintenant, la conduite de la Mission des Nations Unies au Timor oriental. Nous souhaitons plein succès au Coordonnateur des secours d'urgence dans l'exécution de sa nouvelle mission. Nous souhaitons le même succès à l'Administra-

trice chargée du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Mme Carolyn McAskie.

Nous considérons les activités de secours en cas de catastrophe d'une grande importance dans l'exécution des opérations humanitaires, particulièrement pour ce qui est de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire, la coordination et le renforcement des capacités des pays en matière d'alerte rapide et de planification des secours en prévision de catastrophes naturelles. À notre avis, il est important de renforcer les liens entre maintien de la paix, consolidation de la paix, protection des droits de l'homme, acheminement de l'aide humanitaire, reconstruction et développement.

Au cours de la session d'été du Conseil économique et social (ECOSOC), les conclusions concertées lors du débat consacré aux affaires humanitaires ont donné des directives aux institutions du système des Nations Unies et des organes agissant dans le cadre du Comité permanent interorganisations (IASC) pour améliorer encore la coordination de l'aide humanitaire d'urgence, notamment dans un domaine aussi important et compliqué que la transition de la phase de secours d'urgence à la phase de redressement, de reconstruction et de développement après les catastrophes naturelles, et les autres situations d'urgence complexes. Théoriquement, les conclusions concertées ont confirmé les principes fondamentaux de l'aide humanitaire tels qu'énoncés en annexe de la résolution de l'Assemblée générale 46/182 : humanité, neutralité, impartialité. Il ne peut y avoir de dérogation à ces principes. On ne peut et on ne doit fournir l'aide humanitaire qu'en se basant seulement sur ces critères.

Nous considérons comme une évolution positive le fait que le Conseil ait reconnu qu'il importante d'accorder toute l'attention requise à l'impact humanitaire des sanctions afin de réduire au minimum leurs conséquences négatives. En ce qui concerne l'amélioration de la planification stratégique des opérations d'urgence, nous prenons note du rôle joué par la procédure d'appel global du sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations. À notre grand regret, les fonds recueillis à la suite de ces appels ont été de montant très inégal, ce qui est principalement dû à l'absence de volonté politique des pays donateurs, fait parfois en contradiction avec les principes fondamentaux de l'aide humanitaire.

Nous nous félicitons vivement des activités que mène le système des Nations Unies pour coordonner les efforts visant à atténuer les conséquences des catastrophes naturelles. Nous pensons qu'il est juste, étant donné la situation financière satisfaisante du Fonds autorenouvelable de secours d'urgence (CERF), qu'on utilise ses ressources pour financer des activités liées aux catastrophes naturelles et technologiques.

Nous notons l'importance des conclusions concertées de l'ECOSOC concernant la nécessité où se trouvent l'ONU et les autres partenaires intéressés d'adopter une démarche globale dans le cadre de la transition vers la réhabilitation et la reconstruction des Balkans. Malheureusement, aucune mesure appropriée n'a été prise à ce jour, ni pour restaurer l'économie de la Yougoslavie qui a été détruite par les bombardements, ni pour apporter une aide humanitaire à la population du territoire entier de ce pays. On peut le constater dans les conclusions du rapport «Électricité et chauffage en République fédérale de Yougoslavie: hiver 1999-2000», préparé à la demande du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Si des mesures d'urgence ne sont pas prises, la Yougoslavie fera face à une crise énergétique et donc à une crise humanitaire, au cours de l'hiver prochain. Les experts du groupe appelé «Focus», initiative humanitaire conjointe de l'Autriche, de la Grèce, de la Russie et de la Suisse, qui ont évalué l'état des équipements de chauffage détruits ou endommagés et des installations électriques et d'approvisionnement en eau, ont tiré les mêmes conclusions. Comme l'ont indiqué les experts de Focus, la situation dans le domaine de la santé publique et de l'environnement est également critique. On peut le lire dans le rapport conjoint du groupe de travail Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) — Centre des Nations Unies pour les établissement humains (Habitat). Des secteurs industriels entiers et une grande partie des infrastructures ont été détruites. On dénombre des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Une telle situation exige que la communauté internationale prenne des mesures urgentes, et c'est le but du projet de résolution que nous avons élaboré sur cette question.

Nous nous félicitons du rôle que joue l'ONU pour faire face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. En dépit du fait que 13 années se sont écoulées depuis la catastrophe, ses conséquences se font toujours durement ressentir en raison de la nature durable des substances. La Russie met actuellement en oeuvre plusieurs programmes fédéraux dont celui de la protection de la population contre les catastrophes jusqu'à l'an 2000, celui destiné aux enfants de Tchernobyl et celui destiné à trouver des logements aux personnes chargées d'atténuer les effets de la catastrophe.

Malgré la situation économique difficile qu'elle traverse, la Russie alloue des fonds considérables aux efforts visant à atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Cependant, les fonds manquent pour s'occuper de cette question. L'aide internationale, y compris celle de l'ONU, a toujours constitué un important complément à nos efforts pour mettre en oeuvre les projets relatifs à Tchernobyl. C'est seulement hier, le 18 novembre, qu'on a organisé la réunion quadripartite du Comité de coordination pour la coopération internationale pour Tchernobyl au Siège de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de l'ONU, des pays touchés et des pays donateurs. Malheureusement, aucun des projets prioritaires de chacun des trois pays touchés par la catastrophe de Tchernobyl n'a été financé.

Le système des Nations Unies reste le seul système qui, dans la limite de ses moyens, essaie au moins de faciliter le financement et la mise en oeuvre des projets qui ont été approuvés. À cet égard, nous voudrions reconnaître le rôle positif joué par les organes de l'ONU comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale du Travail, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que par la Fédération internationale des sociétés de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge et par un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui ont contribué à atténuer les conséquences sanitaires, économiques, environnementales, sociales, psychologiques et autres de la catastrophe de Tchernobyl. Nous voulons aussi prendre note du travail fait par le sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur la question de Tchernobyl.

Cette catastrophe a entraîné de graves problèmes dans les régions sinistrées. Elle a aussi mis à la disposition de la communauté internationale une énorme quantité d'informations, des informations qui ont permis aux autres pays de prévenir une tragédie similaire. Rien que pour cela, nous en sommes convaincus, nous avons remboursé de bien des façons l'aide aux pays donateurs.

Le projet de résolution pertinent préparé par le Bélarus, la Russie et l'Ukraine lance un appel à l'ONU pour lui demander de poursuivre ses activités consacrées à Tchernobyl et invite les pays donateurs et les organisations à appuyer les efforts de secours aux trois pays, y compris dans le cadre de l'appel de l'ONU à la coopération internationale pour Tchernobyl, lancé au printemps dernier.

En ce qui concerne les besoins humanitaires, nous nous félicitons des efforts de la communauté internationale pour venir en aide à la population afghane sans discrimination. Cette aide devrait compléter les efforts menés pour préparer les différentes parties afghanes à rechercher une solution politique au conflit et pour assurer la sécurité du personnel des organisations internationales présentes en Afghanistan, afin que ce pays ne serve plus de repaire aux terroristes internationaux et pour prendre des mesures de lutte contre le trafic de drogues.

Nous croyons important que l'Assemblée générale adopte de nouveau cette année une résolution sur l'aide d'urgence internationale à la paix, sur le retour à une vie constitutionnelle normale au Tadjikistan et le redressement de ce pays, puisque malgré l'évolution positive constatée cette année, la situation humanitaire continue d'être généralement critique et une partie importante de la population tadjike a toujours besoin de l'aide de la communauté internationale, d'autant plus que cette aide est un investissement dans la paix et le retour à la normale dans ce pays.

Il est nécessaire de continuer une attention particulière aux situations d'urgence complexes en Afrique. On devrait fournir une aide humanitaire à toutes les populations touchées et encourager le règlement pacifique des conflits.

Au cours des dernières années, nous avons été témoins de l'augmentation du nombre des catastrophes naturelles de grande ampleur, parmi lesquelles les ouragans Mitch et George, les tremblements de terre en Afghanistan, en Colombie, en Turquie, en Grèce et dans d'autres pays, les inondations en Inde, en Chine, au Bangladesh, les incendies de forêts au Brésil, en Indonésie et en Russie. Les pertes humaines et matérielles ont considérablement augmenté. Rien qu'en 1998, plus de 50 000 personnes ont péri des suites de catastrophes naturelles et les dommages économiques ont avoisiné 100 milliards de dollars des États-Unis. Ces catastrophes sont devenues un facteur déstabilisateur sérieux. Pour réduire l'ampleur des dommages causés par de telles catastrophes et en atténuer les conséquences, il faut que la communauté internationale unisse ses efforts et il faut aussi recourir à des technologies de pointe et à des ressources considérables.

L'expérience des dernières années — en particulier celle acquise dans l'atténuation des conséquences des terribles tremblements de terre, des incendies de forêt et d'autres situations d'urgence — l'a bien confirmé. Dans le même temps, elle a fait la lumière sur un certain nombre de problèmes, tels que l'insuffisance de la coordination dans les activités des unités de sauvetage provenant de différents

pays, l'absence d'une répartition nette du travail et une utilisation inadéquate des technologies les plus modernes dans les efforts de secours.

Le chef de la délégation russe, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Ivanov, dans sa déclaration à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, a déjà souligné qu'il importe d'envisager de créer une agence internationale pour les situations d'urgence, qui unirait les efforts et les mécanismes de la communauté internationale afin d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et de coordonner des mesures d'urgence pour sauver des vies humaines dès les premières heures et les premiers jours qui suivent une catastrophe. Quels avantages voyons-nous à coordonner les efforts des services de sauvetage nationaux et internationaux par la création d'un tel mécanisme international?

Les actions conjointes des services de sauvetage nationaux — un regroupement, en quelque sorte, des opérations de sauvetage — qui ont recours aux moyens de transports et aux avions spéciaux pour appuyer les activités de secours et de sauvetage en cas de catastrophes naturelles et les opérations humanitaires, ont déjà été mises à l'essai. Un certain nombre de pays, dont la Russie, ont l'expérience d'utiliser des avions à long rayon d'action pour transporter des hélicoptères de sauvetage et des unités de sauvetage prêts à être immédiatement affectés aux opérations de sauvetage. Il importante d'organiser promptement la coordination des activités des unités de sauvetage qui arrivent dans les zones d'urgence. À cette fin, il faudrait créer, dans chaque continent, un centre de mobilisation et de coordination de l'action en ayant recours à un mécanisme de sauvetage quelconque au niveau national.

On pourrait tout d'abord envisager de créer, sous les auspices des Nations Unies, un réseau composé des unités locales, bilatérales, régionales et multilatérales qui ont été créées en vue d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Ce réseau permettrait de réagir rapidement et de façon coordonnée à ces catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Nous pensons qu'un tel réseau compléterait les mécanismes des Nations Unies existant dans ce domaine, et ne ferait pas double emploi.

L'expérience russe et internationale dans les efforts visant à atténuer les conséquences des grandes catastrophes montre que, pour parvenir à sauver ceux qui sont encore en vie — je dis bien, ceux qui sont encore en vie — il est nécessaire de travailler d'avance — avant l'annonce de toute catastrophe — sur les éléments cruciaux suivants : l'établissement d'un réseau mondial d'alerte rapide, le renforcement de la coordination des unités des services d'urgence des pays et, bien sûr, la répartition du travail entre tous les participants nationaux des opérations de sauvetage internationales. Il faut également échanger des données d'expérience et introduire de nouvelles technologies de sauvetage. Telles sont les composantes de base à partir desquelles une agence internationale pourrait être créée.

Il nous semble que l'on devrait le plus rapidement possible examiner cette idée d'un mécanisme international qui serait chargé de régler ces problèmes et que ce mécanisme devrait apporter une importante contribution à la mise en oeuvre du suivi de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, à la stratégie internationale d'atténuation des catastrophes naturelles et aux activités de l'Équipe spéciale interorganisations et du secrétariat interorganisations qui opèrent sous l'autorité directe du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires.

Nous espérons que les États Membres examineront notre idée de façon approfondie et que cela permettra d'adopter une résolution pertinente en la matière.

M. Larraín (Chili) (*parle en espagnol*) : Pour mon pays, toute activité ayant trait à l'assistance humanitaire revêt une importance particulière. Cela est dû au fait que nous avons toujours dû faire face à des situations de crise difficiles et très souvent douloureuses causées par des catastrophes naturelles de nature et d'ampleur diverses selon les cas. De même, nous avons été témoins de crises complexes, telles que celles au Kosovo, en Angola et en Sierra Leone, entre autres, dont les effets nous touchent également.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du travail accompli à ce jour par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'assistance humanitaire et nous remercions tout particulièrement le Secrétaire général de son rapport intéressant, qui aborde de façon judicieuse les aspects les plus divers de ces crises.

Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Sergio Vieira de Mello, pour le travail impeccable qu'il a accompli au Bureau de coordination des affaires humanitaires et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions de Chef de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental.

Pour revenir à l'activité des Nations Unies, nous pensons que les activités du Conseil économique et social, et notamment son débat sur les affaires humanitaires, doivent contribuer à instaurer un climat de confiance dans les activités humanitaires. Aussi est-il fondamental qu'elles aient un caractère strictement apolitique et impartial. Nous estimons que ce caractère doit prévaloir tant dans la coordination que dans les orientations politiques de ces activités, ainsi que, par extension, dans les activités des organismes et organisations d'assistance humanitaire.

La préservation de ce caractère dans le domaine humanitaire constitue non seulement l'un des piliers fondamentaux de l'action internationale efficace, mais également une condition préalable indispensable à la transparence des réponses humanitaires et de la coopération internationale. Il ne fait aucun doute que ces éléments ont une importance particulière pour maintenir la crédibilité de l'action humanitaire et sa valeur universelle et pour dissiper tous les doutes concernant de prétendues visées interventionnistes ou des atteintes à la souveraineté des États.

Par ailleurs, la préservation et le renforcement des principes et normes du droit international humanitaire constituent aussi une nécessité urgente. Les efforts réalisés pour éviter et/ou soulager les souffrances des populations civiles, notamment des secteurs les plus exposés et les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants, victimes principales des crises humanitaires, ont une importance toute particulière pour le Chili.

Dans les efforts entrepris à cette fin, nous pensons que l'ONU devrait appuyer résolument la contribution positive de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, dans la réponse mondiale aux graves situations d'urgence humanitaire. Mon pays pense que ce rôle doit être encouragé et reconnu comme il se doit.

Dans un autre contexte, nous partageons l'opinion de ceux qui affirment que la responsabilité majeure revient d'abord à l'État où se situe une urgence humanitaire. Dans le même temps, nous sommes conscients de la nécessité d'assurer la disponibilité de la coopération internationale pour aider ces États qui, vu la gravité des crises potentielles, peuvent ne pas disposer de capacités suffisantes pour y répondre ou pour lesquels la réponse sera une lourde charge menaçant leur propre développement. À cet égard, nous pensons que nous avons beaucoup à faire pour développer une réaction rapide face à ces situations et pour aider les pays qui n'ont pas cette capacité d'y répondre et de régler les graves problèmes humanitaires.

En outre, il est clair que, du point de vue du développement, l'impact économique, écologique et social sur le pays en question est une question qui nécessite la pleine attention de la communauté internationale. Il n'est pas raisonnable que les pays qui assument la charge énorme du flux massif de réfugiés sur leur territoire aient également à supporter le coût élevé de telles urgences humanitaires.

En fait, les graves dégâts causés par les épidémies, la dégradation de terres arables et de l'environnement et autres aspects des urgences humanitaires, constituent une menace terrible pour ces pays qui, pour la plupart, souffrent également d'une pauvreté extrême, ainsi que pour la durabilité de leur processus de développement. Il y a le risque de voir la solidarité de ces pays sérieusement affectée par le manque de réaction appropriée du système international face à leur réalité complexe, comme cela s'est vu récemment.

S'agissant des urgences humanitaires postérieures à un conflit armé, tous les participants doivent s'engager sur le plan politique à faciliter les tâches difficiles entreprises par le personnel humanitaire et à protéger leur intégrité physique et leur sécurité. Il est clair que cet important aspect de la réponse humanitaire est également lié à la garantie de transparence et de réaction humanitaire apolitique, permettant au personnel de respecter pleinement les lois nationales de l'État où ces opérations ont lieu.

Enfin, ceci semble l'occasion appropriée pour évoquer l'expérience que nous avons acquise dans l'atténuation des catastrophes par l'effet positif de la Décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles dans ce domaine. L'ONU peut contribuer sensiblement à l'accroissement et au renforcement de la coopération internationale en matière de prévention.

Je voudrais dire que la bonne foi avec laquelle ces activités sont entreprises exige des États qu'il s'abstiennent d'adopter des législations incompatibles avec les principes et normes du droit international humanitaire et des droits humains internationalement reconnus.

Enfin, le Chili reconnaît pleinement la nécessité d'assurer une égalité entre les sexes dans le développement des politiques et activités humanitaires. À cet égard, il serait de grand intérêt que le Coordonnateur des secours d'urgence et la Division de la promotion de la femme fournissent périodiquement des informations sur les mesures adoptées et les résultats obtenus face à cette exigence.

M. Albin (Mexique) (*parle en espagnol*) : L'assistance humanitaire est l'une des expressions les plus nobles de la

solidarité fondamentale de l'esprit humain face aux défis mondiaux de la nature et de l'histoire.

Il est regrettable qu'en plus des tragédies humaines causées par les catastrophes naturelles, des situations d'urgence surviennent suite à la persistance et à l'apparition de conflits.

À l'approche du nouveau millionnaire et alors que la société humaine dispose des ressources nécessaires pour répondre aux besoins les plus urgents de la population de la planète, le renforcement de la coopération internationale en matière de développement est une priorité majeure. Il est toujours plus coûteux de guérir que de prévenir. Le développement continuera d'être le meilleur élément dissuasif de conflits et, en même temps, le catalyseur le plus efficace des efforts face aux assauts de la nature.

L'assistance humanitaire est, sans aucun doute, une tâche complexe qui nécessite des paramètres clairement définis. C'est pourquoi le Mexique appuie les principes directeurs mentionnés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Cette importante résolution est, tout à la fois, un plan d'action est un code de conduite pour le déploiement de la solidarité internationale.

L'assistance humanitaire doit être accordée conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. Il est essentiel qu'elle soit assurée dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de ces États, conformément à la Charte des Nations Unies et toujours à la demande ou avec le consentement de l'État bénéficiaire.

En même temps, nous devons adopter une approche intégrale qui, conformément aux priorités déterminées par les gouvernements, assurera que le système des Nations Unies est adapté et renforcé effectivement pour assurer son rôle central de direction et de coordination des efforts de la communauté internationale pour aider les pays affectés par des catastrophes naturelles et autres urgences humanitaires, avec la pleine intégration de l'assistance d'urgence et des tâches de redressement, reconstruction et développement.

Nous partageons la préoccupation de la communauté internationale en ce qui concerne la sécurité des agents humanitaires et considérons celle-ci comme un élément majeur de l'efficacité de l'assistance humanitaire. Il est essentiel de prêter au personnel humanitaire le plus grand appui possible. Nous présentons nos condoléances aux familles des agents humanitaires qui sont morts dans l'accomplissement de leur tâche.

Dans le monde, l'impact des catastrophes naturelles s'est sensiblement accru quant au nombre de catastrophes et de victimes, ainsi que sur le plan de la gravité des dégâts, et ceci a eu de graves conséquences sociales et entravé sérieusement le développement économique des pays touchés. Le Gouvernement mexicain exprime ses condoléances et sa solidarité à tous les pays qui ont été récemment touchés par des catastrophes naturelles. Nous remercions les peuples du monde qui ont exprimé leurs sentiments de sympathie au peuple mexicain dans des moments difficiles.

La Décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles et l'action internationale déployée pour faire face aux effets des phénomènes naturels d'El Niño, des ouragans Mitch et Georges, des inondations en Chine et au Bangladesh, des tremblements de terre en Turquie ou du cyclone en Inde, nous ont permis de susciter une prise de conscience et une solidarité accrues. L'expérience acquise par la communauté internationale a fait ressortir la nécessité et l'urgence de passer d'une perspective de réaction à une stratégie intégrale qui, du point de vue du développement durable à l'échelle mondiale, mette davantage l'accent sur la prévention et la réduction des catastrophes naturelles.

À cet égard, les Ministres des affaires étrangères du Groupe de Rio, réunis au Mexique en mai dernier, ont estimé qu'il était de la plus haute importance de promouvoir des actions régionales de coopération technique de caractère permanent en matière de catastrophes naturelles, cela durant à toutes leurs phases, à savoir la prévention, l'alerte rapide, les urgences, l'atténuation, le relèvement et la reconstruction. De même, au récent Sommet de Rio de Janeiro, les représentants de l'Amérique latine et des Caraïbes et ceux de l'Union européenne ont convenu d'élaborer un programme de coopération en matière de catastrophes naturelles et d'établir un système permettant d'utiliser efficacement l'aide internationale dans toutes les phases.

Dans l'élaboration d'une stratégie internationale intégrée pour faire face aux catastrophes naturelles, l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle fondamental. Il est urgent de disposer de répertoires nationaux d'organisations de protection civile avec des inventaires à jour des ressources disponibles pour l'assistance en cas de catastrophes, et avec des manuels nous permettant de gérer avec efficacité la coopération internationale. Notre Organisation doit répondre aux questions de savoir pourquoi, comment et pour qui il faut une coopération internationale en cas de catastrophes naturelles.

Compte tenu de cette priorité, mon pays travaille activement pour parvenir à un large consensus dans cette

Assemblée en faveur de la mise en place d'une stratégie internationale intégrale pour faire face aux catastrophes naturelles, à deux niveaux : donner suite de manière adéquate aux efforts déployés dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et renforcer la coopération internationale et l'assistance humanitaire en cas de catastrophes naturelles dans toutes leurs phases.

L'assistance humanitaire est l'affaire de tous et nous engage tous. À cet effet, il faut conjuguer les dispositions du droit international, les cadres d'action et de conduite convenus, et la promotion et les avantages de la solidarité entre les peuples et les nations. Ce sont là les axes actuels et futurs de la contribution du Mexique à cette noble cause des Nations Unies.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Au cours de la décennie écoulée, le monde a connu un nombre croissant de catastrophes naturelles et de situations d'urgence humanitaire. En particulier, les catastrophes naturelles sont en augmentation, semant la destruction et entravant le développement; leurs effets sont aggravés par l'activité humaine et la pauvreté. Le nombre des guerres civiles a également augmenté, et les populations civiles n'en sont plus des victimes accidentelles, mais des cibles directes. Les conflits, qu'ils soient nouveaux, rallumés ou prolongés, donnent lieu à des situations d'urgence de plus en plus complexes. Une brutale indifférence aux normes humanitaires met les agents de secours humanitaires en danger et leur interdit l'accès aux victimes dans les zones de conflit.

Cette situation crée un redoutable agenda en matière humanitaire. La Norvège est en accord avec le Secrétaire général qui, dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, demande que l'on s'attaque aux causes profondes, pas simplement aux symptômes.

Nous devons continuer de renforcer notre capacité d'apporter des secours humanitaires aux victimes. Mais nous devons aussi nous employer vivement à concevoir des stratégies plus efficaces pour réduire la vulnérabilité et empêcher l'émergence des situations d'urgence. Bref, nous devons, comme l'a dit le Secrétaire général, créer une attitude de prévention.

La Norvège se félicite du progrès institutionnel accompli par le système des Nations Unies au cours de l'année écoulée au niveau de la gestion du programme humanitaire. De meilleurs mécanismes de coordination ont en fait permis de disposer d'une capacité de réaction plus efficace et de mettre davantage l'accent sur l'enjeu humanitaire. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sous la direction du Coordonnateur des secours d'urgence, a consolidé sa position en tant que centre de coordination de la politique humanitaire. La composition et le programme élargis du Comité exécutif pour les affaires humanitaires constituent un maillon important entre les composantes humanitaires, politiques et de développement du système des Nations Unies. Enfin, je rappelle les nombreuses réunions utiles que le Coordonnateur des secours d'urgence et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ont tenues avec le Conseil de sécurité.

La Norvège se félicite également de la tendance à établir des relations plus étroites entre les activités humanitaires et politiques de l'ONU au niveau intergouvernemental, ce qui facilite le passage de la réaction à la prévention dans les deux domaines. À cet égard, je tiens tout particulièrement à rappeler les longs débats organisés par le Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix après les conflits et sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, lors desquelles le Conseil a entériné un ensemble de mesures de prévention des conflits. Il y a seulement deux mois, le Secrétaire général a présenté au Conseil son rapport sur la protection des civils en période de conflit armé (S/1999/957), contenant 40 recommandations. Nous nous félicitons du fait que, dans sa résolution 1265 (1999), le Conseil ait décidé de créer un mécanisme chargé d'envisager d'autres mesures appropriées.

Le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies (A/54/154) a été examiné en détail lors du débat consacré aux questions humanitaires à la session principale, cette année du Conseil économique et social. Je voudrais exprimer de nouveau la reconnaissance de la Norvège pour la réalisations mentionnées dans le rapport, y compris les évaluations communes de pays, un système renforcé de coordination de l'aide humanitaire, le Processus d'appel global interinstitutions amélioré et la mise en place d'un cadre stratégique générique qui est maintenant testé en Sierra Leone. Le débat du Conseil économique et social consacré aux questions humanitaires donne aux gouvernements la possibilité fort appréciée de mener des débats ciblés et d'offrir des orientations dans ce domaine important. La Norvège a apprécié l'élan plus opérationnel et plus interactif acquis par ce débat cette année, et nous encouragerions à pousser la formule plus avant dans cette direction.

Nous notons dans l'additif au rapport du Secrétaire général que l'année 1998, en particulier, a vu une grave

détérioration de la situation du personnel humanitaire sur le plan de la sécurité et que les faits survenus en 1999 sont à ce jour tout aussi troublants. Afin de mettre fin à la violence, aux menaces et au harcèlement aveugles auxquels les agents humanitaires sont exposés chaque jour, nous devons imposer plus de respect envers le personnel humanitaire et envers ceux qui conduisent l'action neutre et impartiale de l'ONU. Les auteurs de violences doivent être traduits en justice. À cet égard, nous estimons que la création de la Cour pénale internationale est essentielle. Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler l'appel de la Norvège en faveur de la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

De même, la Norvège tient à exprimer son appui en faveur de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, qui est entrée en vigueur au début de cette année. Nous saisissons cette occasion pour encourager un plus grand nombre d'États Membres à ratifier et à mettre en oeuvre cet instrument juridique important. La Norvège exhorte également un plus grand nombre d'États Membres à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité du personnel du système des Nations Unies.

S'agissant des catastrophes et des urgences de l'année dernière, notre attention a été portée sur l'obligation de relever le défi humanitaire de manière cohérente et impartiale. L'évolution de la procédure d'appel global pour l'assistance humanitaire a été accompagnée d'une meilleure réponse en matière de financement, qui se situe maintenant à 69 % — bien au-dessus des 54 % atteints en 1998. Malheureusement, il reste encore de grandes différences entre le financement des appels de pays particuliers, alors que la différence entre les régions est beaucoup moins prononcée que l'on ne l'avait prévu au début de cette année.

Les droits des victimes à l'assistance doivent toujours être notre point de départ, et leurs besoins doivent déterminer la qualité et le moment de l'intervention — et non pas le lieu ou la nature de la catastrophe ni la couverture médiatique. C'est là, en fait, le fondement de la stratégie humanitaire norvégienne, présentée au début de l'année par le Ministre du développement international et des droits de l'homme. Notre nouvelle stratégie vise à parvenir à une approche nationale plus cohérente à l'égard des urgences, des situations post-conflictuelles, des questions de transition et de développement et elle est tout à fait conforme à l'approche énoncée par le Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation et le budget-programme pour la période 2000-2001. Ce qui prédomine dans notre stratégie, c'est le sentiment qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes des conflits et des catastrophes, notamment la pauvreté, l'inégalité et les questions relatives aux droits de l'homme. Toutes les réponses à une crise doivent être intégrées, et le relèvement doit s'inscrire dans un cadre de développement plus large.

Tout en augmentant ses contributions à l'assistance humanitaire, la Norvège a essayé de faire prendre conscience de la nécessité de faire chevaucher l'assistance humanitaire et les activités de développement à long terme. Nous avons ainsi noté avec satisfaction la tendance à une plus large participation des agents du développement et à une meilleure intégration des activités de développement dans la procédure d'appel global. Le récent appel en faveur du Timor oriental est un bon exemple du recoupement des activités à plus court et à plus long terme, et l'intégration a été améliorée par le modèle inclusif adopté pour la coordination et la planification au Timor oriental. En particulier, la participation des organisations non gouvernementales est un apport bienvenu, et elle contribuera indubitablement à une plus grande cohérence des efforts humanitaires et de développement que dans le passé.

Un meilleur développement socioéconomique pour la population palestinienne vivant dans les territoires occupés est d'une importance cruciale pour le processus de paix au Moyen-Orient. Voilà pourquoi, en 1998, le Gouvernement norvégien a renouvelé son engagement en faveur du processus en annonçant une contribution supplémentaire de 173 millions de dollars pour la période 1999-2003. Cette annonce comprend les contributions continues de la Norvège à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que l'appui aux institutions palestiniennes chargées des secteurs de la planification, de l'éducation, de l'eau et de l'énergie. La mise en place d'institutions publiques palestiniennes durables, viables et bien gérées permettra à l'Autorité palestinienne d'améliorer les conditions de vie et de répondre aux besoins futurs du peuple palestinien.

L'appui et l'attachement de la communauté internationale au processus de paix revêtent une importance cruciale. Le Comité de liaison ad hoc, que préside la Norvège, est une instance où les autorités palestiniennes et la communauté internationale ont pu exprimer leurs priorités et préoccupations. En outre, le groupe de liaison ad hoc et les autres mécanismes de coordination ont facilité la coordination de l'assistance au peuple palestinien, permettant ainsi d'apporter des ajustements et des réponses aux besoins humanitaires à court et long terme.

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et le représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne continueront de jouer un rôle important s'agissant de veiller à ce que l'on mette en place un mécanisme de coordination des activités de l'ONU. En attendant de parvenir à un règlement final de la question des réfugiés, la poursuite de l'assistance à l'UNRWA reste indispensable pour le peuple palestinien.

Le progrès dans le processus de paix nécessite un appui international constant et engagé, ainsi qu'une exécution rapide des promesses faites à la conférence ministérielle d'appui de 1998 à la paix et au développement au Moyen-Orient, en tenant compte du fait que le développement économique et social est essentiel pour la paix future dans la région.

M. Huang Xueqi (Chine) (*parle en chinois*) : Au cours de l'année qui prendra bientôt fin, il y a eu une augmentation considérable de la fréquence, ainsi que de l'ampleur, des catastrophes naturelles qui ont touché différentes régions du monde. En plus de certaines situations d'urgence qui se sont transformées en problèmes à long terme, de nouveaux conflits armés ont éclaté les uns après les autres.

De nombreuses victimes de catastrophes naturelles, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays continuent de vivre dans une terrible misère. La délégation chinoise est très préoccupée par cette situation. Nous déplorons le fait que la réponse des pays donateurs reste faible. Nous sommes également préoccupés par la tendance au déséquilibre dans l'assistance humanitaire.

Ces 30 dernières années, le nombre des catastrophes naturelles survenues dans le monde entier a été multiplié par trois, et 90 % des victimes vivent dans des pays en développement. Cependant, les fonds de secours humanitaires d'urgence fournis par la communauté internationale sont en baisse, ce qui sans nul doute rend encore plus difficile la situation des victimes les moins à même de se sortir de la misère. Les graves catastrophes naturelles non seulement provoquent des pertes de vies humaines et de biens, mais elles sont également susceptibles de conduire à la stagnation, à la suspension, et même à des reculs dans le processus de développement des pays pauvres qui font déjà face à d'énormes difficultés.

La paix et la stabilité durement gagnées dans ces pays sont par conséquent compromises. On peut prédire que, si la situation actuelle continue, les choses s'aggraveront encore. La délégation chinoise appuie pleinement la conclusion concertée adoptée au début de l'année par le Conseil économique et social, qui demande que la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, augmentent leurs contributions à tous les appels globaux. Nous invitons la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, à prendre des engagements plus importants dans le cadre de l'aide d'urgence internationale et à appliquer effectivement les principes de l'humanité, de la neutralité et de l'impartialité.

Pour le maintien de la paix, ainsi que pour la consolidation de la paix après les conflits, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devraient respecter strictement les principes directeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies et respecter effectivement les principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Les organismes et institutions des Nations Unies intéressées, ainsi que les organisations régionales, devraient jouer les rôles qui leur reviennent dans le cadre de leurs mandats respectifs. Cela est également valable pour les efforts humanitaires internationaux dans les régions de conflit.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance au processus de transition de la phase de secours d'urgence à la phase de relèvement, de reconstruction et de développement, car une transition harmonieuse donnera des garanties accrues de stabilisation politique, de reprise économique et d'un retour à la normale pour les populations des pays concernés. Nous estimons que les premiers plans de relèvement, de reconstruction et de développement devraient déjà être établis au cours de la phase de gestion de la crise et de formulation des programmes de secours. En mettant en place une stratégie fondamentale de développement dès le début des efforts de reconstruction, on pourrait éliminer ou réduire les décalages relevés dans la période de transition, ce qui permettrait une transition plus ordonnée et en même temps une meilleure combinaison des activités d'aide humanitaire grâce au renforcement de la capacité que possèdent les pays bénéficiaires de gérer les opérations en cas de catastrophe.

La Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, qui s'achève cette année, est un programme à long terme qui revêt une importance critique pour la formulation des stratégies internationales de prévention des catastrophes naturelles. Nous estimons que la prévention des catastrophes naturelles fait partie intégrante de la stratégie de développement durable. Dans les activités internationales de secours en cas de catastrophe, l'attention portée

aux interventions consécutives aux catastrophes devrait s'orienter à l'avenir sur les mécanismes de gestion des opérations en cas de catastrophe, y compris les activités de planification préalable et de prévention des catastrophes. Des efforts devraient être entrepris pour établir progressivement un mécanisme global permanent de secours en cas de catastrophe. Nous nous félicitons de la décision adoptée par le Conseil économique et social au début de cette année concernant des arrangements consécutifs à la Décennie internationale, et nous apprécions les dispositions qui ont été prises en vue de formuler une stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles. La Chine, qui est un pays sujet aux catastrophe naturelles, est disposée à participer activement aux discussions et aux recherches dans ce domaine, ainsi qu'à appuyer les efforts communs visant à réduire et à prévenir les catastrophes naturelles.

L'initiative des «Casques blancs», mécanisme permanent de secours d'urgence en cas de catastrophe mis à la disposition de l'ONU par les États à titre volontaire, avec des ressources techniques et humaines spécialisées et préalablement déterminées, peut être un important complément des opérations de secours humanitaires d'urgence concertées et rapides. Cette initiative, qui répond aux objectifs de renforcement de la coordination des opérations de secours d'urgence et de réduction des pertes, mérite un large et vigoureux appui. Nous espérons que les organes et organisations concernés de l'ONU entreprendront d'autres études sur ce mécanisme pour aider à en étendre autant que possible l'applicabilité et pour en faire une force active capable de fournir des secours aux niveaux national et international.

La délégation chinoise se félicite des travaux entrepris par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans ses trois fonctions essentielles, en particulier parce qu'en dépit du grave manque de ressources et d'effectifs à un moment où des catastrophes de toutes sortes se multiplient, le Bureau a fait face aux difficultés, relevé des défis et est intervenu rapidement face à la plupart des catastrophes et des situations d'urgence. La délégation chinoise appuie la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général, tendant à ce que le budget ordinaire fournisse davantage de ressources et d'effectifs au Bureau afin qu'il puisse fonctionner encore mieux.

En conclusion, la délégation chinoise espère que l'examen des activités menées dans le domaine humanitaire au cours de l'année écoulée permettra de renforcer les efforts faits pour récapituler les expériences et promouvoir le dialogue, les échanges et la coordination dans le domaine des affaires humanitaires, et qu'il suscitera des réponses plus enthousiastes face aux besoins humanitaires et de nouvelles contributions au maintien de la paix et de la stabilité et à un développement conjoint.

M. Samoilenko (Ukraine) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la délégation ukrainienne sur le point 20 b) de l'ordre du jour, intitulé «Assistance économique spéciale à certains pays ou régions» et sur le point 20 c), intitulé «Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl».

La catastrophe de Tchernobyl a eu lieu en Ukraine et depuis l'explosion, les retombées radioactives continuent d'avoir des conséquences imprévisibles pour l'humanité. C'est pourquoi je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur cette catastrophe d'ampleur mondiale.

Les efforts visant à atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl se poursuivent depuis plus de 13 ans et, malheureusement, force est de reconnaître que ces conséquences s'en feront encore sentir pendant plusieurs générations. Au départ, nul ne pouvait prévoir l'ampleur de cette catastrophe et tous les aspects — sociaux, économiques, internationaux, humanitaires, environnementaux, technologiques, etc. — des conséquences de cet accident.

Les chiffres suivants illustrent avec éloquence l'ampleur de ces conséquences pour l'environnement. Plus de 50 millions de curies de substances radioactives ont été libérées dans l'environnement. La zone contaminée à la suite de l'accident s'étend sur 50 000 kilomètres carrés en Ukraine seulement et la superficie totale des terres de culture contaminées est de 3,5 millions d'hectares. La menace réelle de contamination à long terme du Dniepr, principale source d'approvisionnement en eau pour plus de 35 millions d'habitants de l'Ukraine, continue de planer sur tout le pays.

La catastrophe a frappé environ 3,5 millions de personnes qui ont été par la suite pris sous la protection sociale de l'État, et dont près de 82 000 personnes sont frappées d'invalidité. En lisant le rapport qui nous a été distribué auparavant, je constate qu'il contient une erreur statistique car le nombre des personnes invalides est beaucoup plus élevé que le chiffre avancé. Leur nombre croît chaque jour, c'est-à-dire de 10 millions par an, à cause des radiations mortelles. Les enfants sont au nombre de plus d'un million parmi la population touchée.

La tâche la plus difficile consiste à évaluer les conséquences médicales et biologiques de la catastrophe, qui sont multiples, notamment les doses de radiation et les niveaux

de contamination que l'on peut mesurer objectivement, d'une part, et les facteurs psychologiques qui ne peuvent pas faire l'objet d'une analyse quantifiable, d'autre part.

L'augmentation des cas de morbidité et l'aggravation de l'état psychologique et physique de la population sont plus apparentes d'année en année. Il est particulièrement inquiétant de constater que le nombre de cas de cancers de la glande thyroïde chez les enfants a plus que décuplé par rapport à la période antérieure à la catastrophe. Nous ne savons pas encore avec précision comment les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl affecteront les capacités génétiques et immunitaires de la population.

Le Parlement, le Président et le Gouvernement ukrainiens déploient tous les efforts possibles pour assurer des conditions de vie normales à la population des régions contaminées par les radiations et améliorer les soins de santé et les services de réadaptation sociale et psychologique. Nous avons adopté des textes législatifs appropriés dans le domaine de la sécurité sociale pour les personnes qui ont directement participé aux activités destinées à atténuer les conséquences de l'accident nucléaire et pour celles qui ont été touchées par ces conséquences. Près de 7 % des dépenses publiques sont affectées chaque année à cette fin alors que les besoins réels sont beaucoup plus importants. Nous devons d'une manière ou d'une autre reconnaître qu'en réalité 21 % du budget devrait être affecté à ce problème, mais nous n'avons pas été jusqu'ici en mesure de satisfaire ce besoin.

Un des problèmes les plus difficiles pour l'Ukraine est lié à la transformation de l'unité de protection du réacteur en un système écologiquement sûr. Le sarcophage qui recouvre le réacteur détruit a été construit en moins de six mois grâce aux efforts dévoués des constructeurs, à la compétence professionnelle des spécialistes et aux hautes capacités techniques des organisations participant à sa construction. Nombre de ceux qui travaillaient ont disparu. La structure très sophistiquée de cette installation a permis de réduire autant que possible les retombées radioactives et d'améliorer la situation en ce qui concerne les radiations.

Cependant, suivant les conclusions des experts, la courte durée de vie de l'abri est devenue un facteur de stress psychologique pour la population, car ses caractéristiques hydrotechnologiques représentent une menace pour toute la région et pour le fleuve Dniepr. La coopération internationale est devenue extrêmement importante pour réaménager l'actuel abri afin qu'il soit plus sûr et mieux adapté à l'environnement. À cette fin, un fonds international pour Tchernobyl géré par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement a été créé l'an dernier, approvisionné par les pays du Groupe des Sept, la Commission européenne, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, le Koweït, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. Je voudrais, du haut de cette tribune, leur exprimer ma profonde reconnaissance.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence internationale de l'énergie atomique et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont également contribué considérablement à atténuer les répercussions de la catastrophe de Tchernobyl. Malheureusement, nous n'avons toujours pas résolu le grave problème du combustible. Environ 180 tonnes de combustible et de matériel contenant du combustible se trouvent encore dans l'abri, ce qui représente une menace potentielle très grave, comme le reliquat encombrant des plus de 800 sites d'enfouissement de déchets radioactifs actuels. Leur transformation d'installations temporaires en un système de stockage des déchets radioactifs à long terme est une tâche techniquement et écologiquement complexe qui doit être accomplie d'urgence.

Nous devons reconnaître qu'aujourd'hui nous sommes encore dans l'incapacité de répondre catégoriquement à certaines questions d'importance vitale. Est-il possible, en principe, d'atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl? De combien de temps disposons-nous pour cela? Combien cela coûtera-t-il? Et qu'adviendra-t-il si nous ne faisons rien ou si nous remettons la solution de ces problèmes à un avenir indéterminé?

Nous pouvons dire que la catastrophe, de par son ampleur, son caractère exceptionnel et sa complexité s'est muée en un véritable défi pour l'humanité. Conscients de la nécessité de mettre à contribution toutes les ressources matérielles, financières et humaines possibles, nous estimons que le renforcement de la coopération internationale et le recours à différents experts de haut niveau, ainsi qu'aux nouvelles technologies disponibles pour résoudre ces problèmes, constitueraient un facteur déterminant.

La catastrophe de Tchernobyl nous a fourni une occasion unique en matière de recherche scientifique globale à mener dans les conditions réelles sur les catastrophes nucléaires et les accidents dus aux rayonnements. Les projets internationaux conjoints nous permettent d'enrichir l'arsenal méthodologique et de compléter sensiblement les bases de données en vue de nouvelles études théoriques et

pratiques dans le domaine de l'impact des rayonnements sur la nature et les organismes vivants.

La réunion, tenue hier par le Comité quadripartite, sur l'atténuation des retombées de la catastrophe de Tchernobyl et l'examen, aujourd'hui, de cette question à l'Assemblée générale jouent certainement à cet égard le rôle de catalyseurs. Nous espérons que grâce aux efforts concertés des organisations internationales et des gouvernements des différents pays, la communauté mondiale prendra des mesures décisives pour éliminer les conséquences de cette catastrophe majeure de l'histoire de l'humanité. Nous comptons sur l'autorité de l'ONU, en particulier, pour résoudre les problèmes de Tchernobyl, d'abord parce que l'ONU ne permet pas — et, nous l'espérons, ne permettra pas — que les problèmes de Tchernobyl soient relégués dans le passé, et placés dans la catégorie secondaire des «mésaventures humaines d'hier».

Malheureusement, nous devons dire que les problèmes de Tchernobyl ont, ces derniers temps, été généralement réduits à la fermeture de la centrale nucléaire et au règlement de la question de l'abri. Nombre de gouvernements et d'organisations publiques préconisent une fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl le plus rapidement possible, reléguant ainsi à l'arrière-plan tous les aspects humanitaires du problème. Compte tenu des dimensions du problème et du fait que c'est un problème à long terme, il est nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires pour poursuivre les projets de Tchernobyl. À cet égard, nous proposons d'organiser une réunion de donateurs au premier semestre de l'an 2000. Nous espérons que cette proposition recevra tout l'appui nécessaire.

Nous pensons que la nécessité de mieux gérer les projets relatifs à Tchernobyl justifie la création d'un poste de coordinateur pour les questions liées à Tchernobyl au Bureau de l'ONU à Kiev, qui se trouve au voisinage de l'épicentre de la catastrophe. Nous n'avons pas besoin pour cela de financement supplémentaire.

Je tiens à souligner que la résolution de l'Assemblée générale sur ce point de l'ordre du jour doit garantir que Tchernobyl continuera de retenir l'attention de la communauté internationale. L'ONU doit rester un coordonnateur et un moteur dans le règlement de ces problèmes. En effet, la catastrophe de Tchernobyl a montré que le malheur frappe sans souci des frontières nationales ou des différences politiques et sociales.

Nous appelons à une coopération internationale en raison de la complexité exceptionnelle et de l'ampleur encore inconnue des tâches entièrement nouvelles que la catastrophe de Tchernobyl représente pour la communauté mondiale. Ce n'est qu'au prix d'efforts intégrés et avec l'aide d'experts internationaux de haut niveau et de nouvelles technologies de pointe que nous pourrons résoudre ces problèmes.

Pour terminer, je voudrais aborder une autre question au titre de ce point de l'ordre du jour qui intéresse également l'Ukraine, je veux parler des répercussions du conflit du Kosovo sur les fragiles économies de l'Europe du sud-est. Comme l'indique à juste titre l'*Étude sur la situation économique de l'Europe* en 1999,

> «Les répercussions économiques du conflit au Kosovo équivalent à un choc négatif extérieur important qui aggrave encore la situation économique de ces pays».

Bien sûr, les États voisins, dont l'Ukraine, ont également enregistré de graves pertes économiques. L'interruption de la navigation sur le Danube a paralysé l'activité économique de la plupart des sociétés d'expédition, des ports et des entreprises ukrainiens. Disons simplement que les pertes totales subies par l'Ukraine à la suite de la guerre au Kosovo ont dépassé 300 millions de dollars. Avec la Roumanie, la Bulgarie et d'autres pays intéressés, nous sommes prêts à participer aux travaux de dégagement des voies navigables pour que le trafic puisse reprendre sur le Danube. Cela contribuerait largement, à notre sens, à réduire les difficultés humanitaires et économiques de la région.

À cet égard, nous ne pouvons qu'approuver sans réserve le Secrétaire général, qui souligne dans son rapport sur l'assistance économique aux États qui subissent le contrecoup des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre la République fédérale de Yougoslavie (document A/54/534) qu'au lendemain de la crise du Kosovo, de nouvelles ressources financières doivent être mobilisées d'urgence auprès de toutes les sources possibles si l'on veut venir à bout des divers problèmes économiques et sociaux qui continuent à peser sur les pays voisins et les autres États touchés, à la fois pour appuyer les travaux de reconstruction et de relèvement et pour l'ajustement structurel et la transition économique.

Je tiens à vous remercier tous de votre compréhension de nos problèmes et de votre volonté de nous aider à les résoudre.

M. Abulhasan (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord présenter nos condoléances au Gouvernement

et au peuple du pays frère de Turquie à la suite du terrible tremblement de terre qui a frappé le pays au début de la semaine, qui est la seconde catastrophe de cet ordre à s'abattre en trois mois sur ce pays ami.

Je voudrais réitérer l'expression de notre sympathie au Gouvernement et au peuple de notre soeur la Turquie, victime d'un tremblement de terre dévastateur survenu au début de cette semaine dans ce pays. C'est le second séisme qui s'abat sur ce pays ami en trois mois. Je réitère ici l'expression de l'attitude d'appui constant du Koweït à nos amis turcs dans leur épreuve. Il est opportun de débattre de ce point au moment où de nombreux États souffrent chaque année des effets dévastateurs de catastrophes naturelles indépendantes de la volonté de l'homme.

Je voudrais rappeler les dégâts des ouragans sur les États de la région des Caraïbes et le continent d'Amérique latine l'an dernier, ainsi que les inondations qui ont affligé le Bangladesh. Ces catastrophes exigent de la communauté internationale qu'elle augmente son appui matériel et moral constant aux victimes.

Le Koweït est pleinement conscient des ressources extrêmement limitées dont disposent les pays en développement et les petits pays ainsi que de leur système économique et écologique fragile pour répondre aux défis des catastrophes naturelles, ce qui nécessite des efforts internationaux concertés. S'agissant des dégâts causés par ces catastrophes naturelles, nous devons reconnaître malheureusement qu'ils augmentent. En outre, des milliers de personnes ont perdu la vie suite aux catastrophes résultant de l'action de l'homme telles que les guerres et l'usage d'armes meurtrières. Même si l'on pense que ces armes peuvent permettre le règlement des conflits, leur utilisation aggrave la situation pour servir des intérêts égoïstes et des tendances militaristes destructrices.

Nous partageons les sentiments de regret exprimés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation face au nombre croissant de personnes tuées en 1998 du fait de catastrophes naturelles et de guerres. Le Secrétaire général a décrit cette année comme étant la pire de l'histoire, avec des catastrophes naturelles tuant plus de 50 000 personnes.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait rendre hommage aux efforts du Secrétariat et du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies et elle souligne la nécessité de sensibiliser davantage l'opinion sur la sûreté et la sécurité du personnel de secours dans l'accomplissement de ses nobles tâches. Ce personnel mérite notre appui et nos encouragements.

Le Koweït est conscient des souffrances et des frustrations subies par les peuples et les gouvernements face à la perte de deux éléments décisifs du développement, le facteur humain productif qui engendre le développement, et les ressources matérielles utilisées par l'homme comme moyen de réaliser les buts de développement et l'accroissement du niveau de vie. Il est regrettable que des pertes aient lieu dans ces deux domaines en raison des événements qui échappent à la volonté humaine.

Le Koweït reconnaît également les contraintes dont souffrent les pays en développement et les pays pauvres affectés par ces catastrophes en matière de reconstruction et de relèvement, éléments essentiels pour une reprise du développement. Il s'agit d'un aspect extrêmement coûteux.

Mus par ce sentiment, le Gouvernement et le peuple du Koweït ont répondu rapidement et spontanément à ces catastrophes naturelles en fournissant une aide aux populations touchées, par un effort systématique et coordonné sous la supervision du Gouvernement koweïtien pour faire parvenir l'assistance, par un pont aérien, aux régions sinistrées. Cette assistance se fait en deux phases : l'envoi d'aide et de secours urgents en nature et en espèces aux régions concernées, puis une continuation de cette aide, en une deuxième phase, par l'octroi de prêts aux États éprouvés pour les aider à se relever et à engager le processus de reconstruction à tous les niveaux, une fois maîtrisés les effets de ces catastrophes.

Je voudrais souligner ici brièvement certaines des formes d'aide que l'État du Koweït — au plan tant gouvernemental que populaire — accorde aux pays amis face aux défis posés par les catastrophes naturelles. Ainsi à titre d'exemple et non à titre limitatif, le Fonds koweïtien de développement économique a accordé des prêts gouvernementaux à des pays amis affectés par des catastrophes naturelles. De 1983 au mois d'août de cette année, le Fonds koweïtien a fourni environ 220 millions de dollars à 12 pays affectés en Asie, en Afrique et en Europe, y compris des prêts pour appuyer des programmes de réhabilitation prévus au cours des cinq prochaines années.

En outre, les organisations non gouvernementales du Koweït, y compris la Société du Croissant-Rouge koweïtien, ont fourni une aide en nature et en espèces, en 1998 et 1999, aux pays ravagés par des ouragans, des tremblements de terre et des inondations. Environ 1,3 million de dollars

ont ainsi été déboursés, répartis entre les trois continents déjà mentionnés.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement du Koweït, exprimé au cours du débat général, à appuyer les projets de développement dans plusieurs pays en développement. Cela est dicté par notre profonde conviction que le développement, d'une part, et la sécurité et la stabilité, d'autre part, sont dans la vie des États, organiquement inséparables.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir d'exprimer mes remerciements au Secrétaire général pour le rapport remarquable qu'il nous a présenté. Le rapport énonce clairement les nombreuses opérations humanitaires entreprises par l'ONU et ses organismes spécialisés pour répondre aux besoins croissants des personnes souffrant des effets de catastrophes naturelles ou de guerres régionales et internationales ainsi que de graves crises économiques et financières touchant de nombreux pays en développement.

À cette occasion, nous voudrions exprimer nos condoléances et toute notre solidarité aux États ayant récemment connu des séismes, des inondations et d'autres types de catastrophes naturelles. Ces dernières ont causé la mort de dizaines de milliers de personnes et gravement endommagé les infrastructures socioéconomiques de ces États.

Nous apprécions hautement les efforts déployés par les Nations Unies et par les organisations internationales ou régionales, y compris le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, afin de contenir un grand nombre de ces problèmes et de fournir une assistance humanitaire aux personnes touchées. Mais force nous est de constater que ces efforts ne répondent pas à tous les besoins essentiels de ces populations, d'une part parce qu'il y a une recrudescence de ces crises, et d'autre part parce que l'aide fournie par les États donateurs s'est rétrécie comme une peau de chagrin. Voilà pourquoi nous attendons de la communauté internationale, et notamment des États qui sont en mesure de le faire, qu'ils augmentent leur assistance financière ou humanitaire destinée aux pays en difficulté afin qu'ils puissent surmonter ces crises et ces catastrophes.

Nous préconisons également un renforcement de la coopération internationale par le truchement de mesures ponctuelles ou à long terme afin de coordonner l'assistance, ainsi qu'à un échange des informations nécessaires, notamment entre les institutions internationales spécialisées des Nations Unies et d'autres institutions financières ou de développement compétentes, afin de faire face à ces situations de crise.

Nous réaffirmons que l'assistance humanitaire ne doit aucunement se substituer aux mesures destinées à contenir les crises et les conflits dans le monde, ainsi que les situations d'occupation étrangère qui s'en suivent. Au contraire, elle doit s'inscrire dans le cadre des opérations de maintien de la paix et des initiatives visant à assurer une réconciliation nationale. Voilà pourquoi nous demandons aux parties aux conflits de répondre favorablement à ces offres de bons offices et à ces initiatives internationales destinées à les aider à régler leurs différends par les voies pacifiques, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, et sur la base d'un respect total des droits de l'homme et des droits civiques des habitants, sans distinction d'appartenance religieuse ou ethnique.

Nous souhaitons également un acheminement sûr de l'assistance humanitaire et des secours d'urgence aux populations touchées, ainsi que le respect des agents internationaux chargés d'acheminer l'assistance humanitaire ou les secours d'urgence. Il est nécessaire que la communauté internationale adopte une position susceptible de dissuader tous ceux qui assassinent ces agents internationaux ou qui les prennent en otage. Ces actes sont tout à fait contraires au droit de l'homme et aux normes internationales. Nous demandons que l'on renforce le rôle des institutions régionales et internationales chargées de porter assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées afin d'apporter une solution juste durable de leurs problèmes et de les aider à rentrer chez eux en toute sécurité. Il faut en outre leur octroyer une réparation pour les dommages subis par eux-mêmes ou causés à leurs biens.

Le peuple palestinien souffre toujours d'une série de défis et de souffrances inhumaines par suite de la continuation de la politique israélienne d'occupation de ses territoires et de l'élargissement des colonies israéliennes de peuplement. Israël confisque en outre les biens des Palestiniens et leurs ressources naturelles et économiques, et impose de sévères restrictions aux déplacements des habitants ainsi qu'aux activités et aux programmes des institutions internationales dans les territoires occupés. Voilà pourquoi nous demandons à la communauté internationale de faire pression sur le Gouvernement israélien pour qu'il mette fin à ses violations de l'ordre humanitaire, juridique et moral, et nous demandons aux États, aux institutions financières et aux organisations de développement donatrices d'honorer et de renforcer leurs engagements envers le peuple palestinien afin de lui permettre de mettre en place ses infrastructures

de développement national et de disposer librement de lui-même pour créer un État indépendant en Palestine, avec pour capitale Al Quds Al Charif.

Les Émirats arabes unis, forts de leur foi dans les bienfaits de la solidarité, régionale et internationale — fondée sur des traditions culturelles très anciennes qui forment le patrimoine de notre société et sur les préceptes islamiques de tolérance, ont veillé sous l'impulsion de son Altesse le cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, Chef de l'État — que Dieu le protège — à mettre en place, à développer et à faire fonctionner des agences de développement, des agences humanitaires et des sociétés caritatives. Ces institutions, telles que l'Institution de charité Zayed, le Croissant-Rouge, le Fonds de développement d'Abou Dhabi et bien d'autres, complètent les efforts locaux dans le secteur privé ou public et mobilisent les ressources financières, matérielles et morales nécessaires pour répondre aux besoins d'un grand nombre de pays en développement et d'autres pays, et les aider à faire face aux catastrophes naturelles ou aux retombées des guerres ou de conflits civils ou régionaux.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'importance du respect de la souveraineté des États, de la protection des droits de l'homme, du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et d'assurer le développement durable pour diminuer le besoin de nombreux pays d'avoir recours aux secours extérieurs. Nous demandons à l'ONU et aux organisations régionales et internationales de renforcer leurs efforts en vue de mettre sur pied dès que possible des mécanismes nécessaires et efficace dans les domaines de l'information. Nous les invitons à lancer des appels en temps opportun et à mobiliser et coordonner les secours humanitaires pour alléger les effets dévastateurs des catastrophes naturelles, économiques et écologiques ou qui sont la conséquence des conflits et des occupations étrangères, afin d'éviter de plus lourdes pertes qu'il serait difficile de contenir à l'avenir.

M. Farar (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes ici de nouveau pour témoigner du sort apparemment sans fin des victimes innocentes qui ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence. Cette année, comme par le passé, la communauté internationale a dû faire face aux conséquences de catastrophes naturelles et de guerres dans le monde entier. Du cyclone en Inde aux combats en Sierra Leone, l'Organisation des Nations Unies est présente, en même temps que la Croix-Rouge et les institutions humanitaires donatrices gouvernementales et non gouvernementales, pour fournir des vivres, de l'eau, des couvertures, des abris et autres nécessités de la vie à ceux qui font face à de terribles épreuves.

L'Assemblée générale n'est que l'un des nombreux acteurs, sur la scène mondiale, qui aide à faire en sorte que l'aide humanitaire d'urgence parvienne à ceux qui sont dans le besoin. Plus loin dans le couloir dans ce même bâtiment, le Conseil de sécurité travaille sur les causes profondes des difficultés que connaissent les civils, et en particulier les enfants, en période de conflit armé. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires travaille avec de nombreuses branches du système des Nations Unies pour faire en sorte que les besoins humanitaires soient dûment satisfaits. Mon pays félicite le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et les autres organes concernés et hauts fonctionnaires du système des Nations Unies, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation mondiale de la santé, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé et d'autres, du travail fort louable qu'ils accomplissent. Nous les encourageons à continuer de coordonner leurs efforts sous la direction compétente du Coordonnateur pour les secours d'urgence.

Au cours de l'année écoulée, le monde a surtout porté son attention sur le Kosovo, où nous avons vu tout le parcours d'une population de réfugiées — de la persécution au rapatriement en passant par la fuite — se dérouler dans une très courte période. Alors même que nous nous efforcions d'instaurer une paix durable au Kosovo, nous faisons face à une nouvelle crise au Timor oriental. Nous sommes heureux de constater que les situations humanitaires au Kosovo et au Timor oriental semblent s'améliorer. Le système des Nations Unies mérite une grande part du crédit dans l'allégement de ces crises. Nous voulons tout particulièrement remercier Sergio Vieira de Mello pour son travail au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. De nouveaux défis l'attendent alors qu'il entreprend son rôle d'administrateur provisoire au Timor oriental.

Même si le Kosovo et le Timor oriental ont fait les gros titres des journaux, nous sommes tout à fait conscients des problèmes humanitaires que connaissent d'autres régions du monde. Nous continuons d'appuyer les opérations humanitaires en Afrique et ailleurs, et nous encourageons les

autres à faire de même. Les États-Unis, quant à eux, consacreront à l'Afrique 50 % de leur contribution initiale au HCR pour l'année fiscale 2000 afin de veiller à ce que des soins de même qualité soient accordés aux réfugiés africains.

Cette année marque le cinquantenaire des Conventions de Genève; nous réaffirmons par conséquent la nécessité pour la communauté internationale d'assister et de protéger les populations touchées par les conflits armés, la nécessité pour toutes les parties d'assurer la sécurité des civils, et la nécessité de garantir un accès sûr et sans entraves du personnel des Nations Unies et autres catégories de personnel humanitaire à ceux qui ont besoin d'une aide humanitaire. Aujourd'hui nous sommes particulièrement préoccupés par la situation en Tchétchénie, et nous demandons à toutes les parties de protéger les populations civiles et de permettre un accès sûr à l'aide humanitaire. Nous exhortons également tous les pays à répondre généreusement aux prochains appels de l'Organisation des Nations Unies.

La question de la sécurité est particulièrement importante pour les États-Unis. La communauté internationale ne doit pas rester passive alors que des réfugiés et des personnes déplacées sont exposés à des attaques transfrontières ou au recrutement forcé, ou pris en otage par des éléments armés dans les camps, comme cela se produit dans des camps de réfugiés en Guinée et au Libéria. Dans de nombreuses régions du monde, les travailleurs humanitaires continuent d'être tués, enlevés, blessés et violés. La protection de ces travailleurs humanitaires est la responsabilité première des États. Nous demandons aux États de mener des enquêtes et de traduire en justice les responsables de ces attaques. La communauté internationale doit mettre en oeuvre diverses options pour aider à assurer la sécurité des civils et du personnel humanitaire pris au piège des conflits armés, tel que la police civile multinationale et la formation de la police du pays hôte.

Je voudrais souligner la vulnérabilité des femmes et des enfants en période de conflit armé. Les violences physiques et sexuelles demeurent un problème largement répandu. Tous les gouvernements ont la responsabilité d'assurer la sécurité des femmes et des enfants qui ont été obligés de quitter leurs foyers et leurs terres, souvent sans leurs époux et pères, et dont la sécurité dépend des pays qui accueillent les réfugiés et de la communauté internationale.

Nous demeurons également préoccupés par la protection inégale et souvent insuffisante accordée actuellement aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à cause des conflits armés. Nous attendons avec impatience de travailler avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les institutions membres du Comité permanent interinstitutions pour mettre au point des actions plus prévisibles de nature à garantir que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays reçoivent la protection nécessaire. Nous félicitons Francis Mading Deng pour le travail qu'il a accompli pour établir des principes directeurs relatifs au déplacement interne. Nous préconisons une coopération plus étroite entre les organisations compétentes de l'ONU, le Comité international de la Croix-Rouge, les organisations non gouvernementales et les États pour assurer la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Ces deux dernières années, le Conseil de sécurité a abordé les questions humanitaires cruciales, notamment la protection des civils en période de conflit armé, les enfants et les conflits armés, la promotion de la paix et de la sécurité, et la protection de l'aide humanitaire apportée aux réfugiés et à d'autres dans les situations de conflit. Les États-Unis se félicitent de la participation du Conseil de sécurité à l'examen de ces questions, reconnaissant que les crises humanitaires comportent souvent des situations qui posent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire combien nous apprécions le travail réalisé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour s'acquitter de ses tâches essentielles en matière d'élaboration des politiques, de plaidoyer et de coordination de l'action humanitaire.

Nous nous félicitons de l'appel global pour l'an 2000 qui doit être lancé à Genève la semaine prochaine, et nous notons avec plaisir la participation du Secrétaire général pour souligner l'importance des efforts humanitaires de l'ONU. La procédure d'appel global devrait être utilisée par l'ONU en tant qu'outil de planification stratégique et en tant qu'appel à l'aide humanitaire. Le rôle de coordination sur le terrain du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a permis aux institutions des Nations Unies, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales de travailler ensemble plus efficacement. Le Bureau fournit également d'importants services d'information par le biais de ReliefWeb et du Réseau régional intégré d'information (IRIN). Nous appuyons les propositions du Secrétaire général concernant une utilisation élargie du Fonds central renouvelable de secours d'urgence.

Pour terminer, nous pensons que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a plus que démontré sa valeur, et nous continuons d'estimer que son financement devrait faire partie des priorités du budget ordinaire.

M. Moura (Brésil) (*parle en anglais*) : Les catastrophes naturelles et causées par l'homme continuent d'engendrer douleurs et souffrances, tandis que les ressources disponibles pour atténuer leurs conséquences sont bien moindres que ce qui est nécessaire. On estime généralement que rien ne peut être fait contre les catastrophes naturelles, et que les catastrophes naturelles telles que les séismes, les inondations et les cyclones ne peuvent susciter qu'une intervention après coup. Bien que les secours d'urgence en cas de catastrophes naturelles soient essentiels, il est également crucial de faire les préparatifs nécessaires. Si nous ne pouvons dompter la nature ou empêcher que les catastrophes naturelles surviennent, il y a cependant des possibilités de prévention.

Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/54/1), plusieurs Gouvernements ne disposent pas des fonds nécessaires pour lancer de vastes programmes de réduction des risques et de prévention des catastrophes. L'assistance internationale est essentielle à cet égard et peut certainement aider à limiter les dégâts et à réduire les besoins en matière d'aide humanitaire et de reconstruction.

Si la prévention joue un rôle important pour ce qui est des catastrophes naturelles, elle joue un rôle encore plus grand lorsqu'il s'agit des situations dites d'urgences complexes. «Urgence complexe» est un euphémisme utilisé pour apaiser notre conscience face aux situations où les êtres humains perdent leur dignité, gravement atteinte en raison de la pauvreté et des conflits.

La prévention a une signification très vaste et ne peut se prêter à une approche sécuritaire à courte vue. Elle porte sur l'édification de piliers solides pour une société grâce à la coopération pour le développement, à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la primauté du droit.

À notre avis, les stratégies de règlement des problèmes humanitaires devraient se concentrer sur la prévention des conflits, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Le succès de nos efforts dépend d'une démarche intégrée face à l'action humanitaire, une démarche qui tienne compte des multiples dimensions des conflits. On ne peut considérer les problèmes humanitaires de façon adéquate à moins de s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits et des situations d'urgences complexes.

Je tiens à saluer le travail entrepris par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sous la direction de M. Sergio Vieira de Mello.

Je voudrais parler de deux aspects particuliers de l'assistance humanitaire des Nations Unies que nous jugeons essentiels à l'effort de préservation de la dignité humaine. Le premier aspect a trait à la coordination. Les nombreuses institutions humanitaires doivent oeuvrer ensemble dans un effort coordonné en vue de fournir l'aide.

Nous saluons les efforts faits par le Coordonnateur des secours d'urgence et le Comité permanent interorganisations pour renforcer les mécanismes de coordination. L'admission de la Banque mondiale au Comité permanent en mars dernier est un événement dont nous ne saurions trop nous féliciter. Il est essentiel de mettre à profit l'expérience tirée d'initiatives telles que la mission conjointe d'action en cas de catastrophe et pour le relèvement entreprise par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé dans tous les pays frappés par l'ouragan Mitch.

Les efforts de coordination doivent se fonder sur le principe du partage des responsabilités et sur des efforts déployés conjointement pour faire face aux problèmes humanitaires. Les mandats peuvent différer dans leur nature. Néanmoins, les activités de toutes les organisations humanitaires et de développement ainsi que des principaux organes de l'ONU sont étroitement liées puisque l'objectif ultime : la pleine jouissance des droits fondamentaux de la personne, est indivisible. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à la contribution que peuvent apporter l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social dans leurs domaines de compétence respectifs en vue de créer une synergie dans le domaine de l'assistance humanitaire.

Le deuxième point que je voudrais mentionner a trait au fait que le concept d'assistance humanitaire va bien au-delà de la phase d'aide d'urgence. Cependant, on constate qu'il y a un décalage qui va croissant entre l'octroi d'une aide d'urgence immédiate et la coopération pour le développement à long terme. Le public est facilement ému par les catastrophes humanitaires mais il semble souvent moins disposé à créer un environnement propice au développement. Les activités de relèvement et de renforcement des capacités au lendemain d'un conflit sont essentielles pour faire face aux conséquences de nombreux conflits, y compris dans les situations où les populations continuent d'être déplacées ou reviennent dans des conditions précaires. Le développement revêt une importance cruciale non seulement pour faire face aux conséquences des conflits mais égale-

ment pour empêcher en premier lieu que des guerres n'éclatent.

Nous nous félicitons des discussions qui ont lieu actuellement entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Banque mondiale, le PNUD et d'autres intervenants sur la façon de mettre en place des mécanismes de coordination et de financement en vue de faciliter la transition entre secours d'urgence et aide au développement.

Enfin, je voudrais avant de conclure, rendre hommage aux défenseurs de cette cause, ces femmes et ces hommes qui risquent leur vie dans des situations difficiles partout dans le monde pour donner un espoir à ceux qui n'en ont plus dans le monde entier. Nous sommes conscients qu'il est de plus en plus difficile d'apporter une aide à ceux qui en ont besoin en raison d'un grand nombre de facteurs.

Un des obstacles entravant l'assistance découle de la nature même de la plupart des conflits actuels. Dans les conflits internes, la différence entre combattants et civils est souvent floue et a des conséquences tragiques bien connues. Dans ce contexte, l'aide est considérée comme une contribution importante mais, dans plusieurs cas, malheureusement, elle est détournée par les belligérants pour satisfaire leurs desseins stratégiques. Il va sans dire que les travailleurs humanitaires font largement les frais de ce type d'action. Les incidents récents au cours desquels l'abnégation des travailleurs humanitaires a coûté la vie à certains d'entre eux constituent des exemples qu'il ne faut pas oublier.

Il est urgent que tous les efforts soient déployés, en tant que priorité absolue, pour renforcer la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire et du personnel de l'ONU. Et il est également urgent d'assurer la neutralité et l'impartialité de l'assistance humanitaire afin de renforcer la crédibilité et la confiance dans les zones en proie à des conflits.

M. Jilani (Palestine) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais, au nom de ma délégation, exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport figurant dans le document A/54/134.

Je remercie également M. Chinmaya Gharekhan qui a assumé les fonctions de Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés pendant ces trois dernières années jusqu'au 30 septembre 1999. Grâce à sa grande efficacité et sa longue et vaste expérience professionnelle, il a été en mesure de s'acquitter de la façon la meilleure et la plus parfaite de la tâche qui a été confiée à son Bureau et à lui-même en dépit des circonstances complexes et très difficiles qui ont prévalu dans la région pendant ces trois dernières années, et malgré les différents obstacles et difficultés découlant de la politique de fermeture des issues et de l'état de siège. Au nom des dirigeants et du peuple palestiniens, nous exprimons notre gratitude et notre appréciation à cet ami loyal du peuple palestinien et nous lui adressons tous nos voeux de succès et de bonheur.

Nous nous félicitons en outre de la décision prise par le Secrétaire général d'approuver la désignation de M. Terje Larsen comme nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et comme Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. En fait, M. Larsen a été le premier à occuper ce poste de 1994 à 1996. C'est un vieil ami bien connu qui a activement contribué à imprimer un élan au processus de paix au Moyen-Orient, notamment pour ce qui est du volet palestino-israélien. Nous le félicitons très sincèrement et nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle mission. Nous l'assurons de notre volonté de coopérer avec lui pour mener à bien sa tâche.

À la réunion des pays donateurs qui s'est tenue à Washington le 30 novembre 1998, les bailleurs de fonds se sont engagés à aider le peuple palestinien en lui octroyant un montant de 3 milliards de dollars sur une période de cinq ans. Cette promesse a été confirmée lors de la réunion récemment tenue à Tokyo sous la présidence des Ministres des affaires étrangères du Japon et de la Norvège à la mi-octobre. Malheureusement, ces annonces de contributions ne se sont pas concrétisées dans les faits. Au contraire, on a enregistré cette année un déclin brutal des contributions annuelles versées au peuple palestinien : en effet celles-ci n'arrivent même pas à la moitié des sommes promises.

Nous rappelons une fois de plus qu'il est important que les pays donateurs honorent leurs engagements. Leurs dons apportent un soutien important au processus de paix et au peuple palestinien dans l'édification et la reconstruction de ses institutions nationales. Ils contribuent aussi à la réalisation du développement économique et social susceptible d'atténuer les souffrances des Palestiniens et d'éliminer les conséquences de l'odieuse occupation, afin qu'ils puissent contribuer efficacement, comme tous les autres peuples libres, au développement et à la prospérité de la région. Dans ce contexte, je tiens à dire que le peuple palestinien apprécie hautement les efforts de la communauté internationale à cet égard et réitère sa gratitude aux pays donateurs pour leur appui soutenu.

Le rapport indique que pour la première fois depuis le commencement du processus de paix, on a observé une légère amélioration des conditions de vie du peuple palestinien, avec notamment une augmentation des produits intérieur et national bruts ainsi que du niveau des investissements privés. En outre, le rapport souligne que le mieux économique enregistré en 1998 était dû à une baisse du nombre des fermetures totales dans les territoires palestiniens occupés. Ce fait affirme une fois de plus combien il est important qu'Israël mette fin à sa politique de fermetures et d'état de siège, qui a des répercussions dévastatrices sur l'économie palestinienne. Nous demandons à Israël de décider carrément une renonciation à sa politique de fermeture, qui est un instrument de punition collective dans n'importe quelles circonstances et conditions. Nous demandons aussi à Israël de mettre un terme immédiat à ses pratiques illégales, en particulier l'expansion et la construction de colonies de peuplement ainsi que les confiscations de terres et les démolitions de maisons.

La confiscation de terres, la construction de colonies de peuplement et l'imposition des multiples «non» israéliens aux Palestiniens ne contribueront pas à gagner la confiance des peuples de la région, ni à renforcer le processus de paix et ses chances de succès, ni la confiance des investisseurs privés. La crédibilité ne peut s'acquérir que grâce à un respect fidèle de la lettre et de l'esprit de tous les accords, sans plus de tergiversations, et par la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à retourner chez lui, à l'autodétermination et à la constitution d'un État indépendant. La reconnaissance de ces droits, exigée par la légitimité internationale, est un préalable à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Nous insistons à cet égard sur le rôle important joué par l'ONU, dans le cadre de ses responsabilités permanentes envers les Palestiniens, en vue de l'instauration de cette paix globale, juste et durable. En outre, nous tenons à réaffirmer l'importance du rôle de l'ONU dans l'assistance apportée au peuple palestinien, ainsi que de celui du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, et du Bureau du Coordinateur spécial à Gaza. Il est nécessaire d'ailleurs de renforcer et de soutenir davantage ce bureau.

M. Darwish (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord je voudrais, au nom de la population et du Gouvernement de la République arabe d'Égypte, adresser nos profondes condoléances à la nation soeur de Turquie à la suite du tremblement de terre qui a frappé ce pays il y a quelques jours. Nos pensées vont également aux pays des victimes de l'accident d'avion affrété par le Programme alimentaire mondial, qui transportait du personnel et du matériel de secours au Kosovo. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de ses rapports sur les questions à l'examen.

La fourniture d'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme est une activité noble et indispensable. La communauté internationale doit soutenir ce travail d'assistance et oeuvrer à en accroître l'efficacité, comme elle doit continuer d'appuyer les efforts des Nations Unies pour soulager les victimes des catastrophes naturelles, ainsi que des conséquences des guerres intestines et entre États. De fait, le Secrétaire général a eu raison de souligner dans son «Rapport sur l'activité de l'Organisation», paru en septembre dernier, que les catastrophes naturelles devraient occuper une place prioritaire à l'ordre du jour international, étant donné les immenses pertes humaines et matérielles qu'elles provoquent.

Malgré la baisse sensible du nombre des guerres entre États, nous constatons malheureusement une augmentation troublante dans notre monde contemporain des nouveaux conflits armés, qui font un nombre croissant de victimes, causent d'énormes dégâts au niveau des infrastructures et des ressources humaines et entravent les efforts de développement des États concernés. Ces conflits ont également provoqué des déplacements de population sans précédent.

L'Égypte demande à toutes les parties aux conflits armés actuels de veiller à la protection des droits des civils et à la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires et des personnels de secours. La délégation égyptienne souligne que les attaques perpétrées contre le personnel de secours sont des actes graves et inadmissibles. Parallèlement, l'Égypte appelle le personnel de secours à respecter les lois et les coutumes des pays d'accueil. Par respect pour le principe de la souveraineté nationale et pour éviter les dangers auxquels ce personnel peut s'exposer, il faut demander au préalable l'autorisation des États concernés pour exercer le droit d'accès aux civils ayant besoin d'assistance — femmes, hommes et enfants. Nous comprenons parfaitement le problème qui se pose dans le cas d'États qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas de gouvernement central fort et capable de faire respecter l'ordre sur son territoire. Nous demandons donc à l'Assemblée générale de définir la marche à suivre par l'ONU dans ces situations, et ce de façon transparente et avec la pleine participation de tous les États, grands et petits.

L'Égypte tient à souligner combien il importe que l'ONU assume un rôle de meneur dans le suivi et l'évaluation des activités de secours et d'aide humanitaire. L'Égypte appelle l'ONU, ses organes et ses institutions spécialisées à fournir une assistance aux États qui ont besoin de renforcer leurs capacités institutionnelles au niveau national et appelle ces organes à accorder l'attention voulue à une coordination optimale dans ce domaine entre tous les protagonistes — qu'ils fassent partie du système des Nations Unies ou d'autres organisations concernées. Cela doit se faire par une approche intégrée dans les situations de catastrophes naturelles à toutes les étapes, allant de l'alerte rapide aux secours d'urgence puis au relèvement, à la reconstruction et au développement.

La délégation égyptienne pense qu'assurer des ressources suffisantes à cette activité importante aiderait les organes pertinents à s'acquitter pleinement de leurs obligations humanitaires. À cet égard, nous soulignons que ces ressources ne doivent pas être enlevées aux fonds affectés, à présent ou à l'avenir, aux programmes et activités de développement au profit des pays en développement. Nous notons à ce propos avec une inquiétude croissante ce que le Secrétaire général dit dans son rapport intitulé «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies», à savoir qu'alors que la réponse positive donnée aux appels en 1999 s'est élevée à seulement 30 % pour les cinq premiers mois de l'année 1999; qu'elle était inégalement répartie sur le plan géographique et sectoriel; et qu'une telle répartition inégale des fonds au niveau sectoriel ne permettait pas d'assurer le minimum de secours nécessaires. Aussi, l'Égypte demande-t-elle aux États financièrement en mesure de le faire et aux institutions financières internationales d'accroître leurs contributions à l'assistance et aux secours humanitaires en application du principe de solidarité internationale et d'interdépendance et dans le respect de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, la délégation égyptienne appuie la proposition faite par le Secrétaire général dans le cadre de son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, d'augmenter les ressources allouées aux interventions en cas de catastrophes naturelles, d'autant plus que cette augmentation serait la première en plus de 15 ans. Au sujet des modalités de développement des mécanismes du Fonds central autorenouvelable d'urgence, nous attendons avec intérêt de connaître les propositions du Secrétaire général.

Nous voudrions exprimer notre appréciation des efforts communs faits par les voisins que sont la Grèce et la Turquie pour mettre sur pied une unité conjointe pour affronter les catastrophes naturelles. Ces deux voisins ont souffert de tremblements de terre dévastateurs en août et en septembre écoulés. Le défi que représente cette épreuve a libéré leur génie créateur, comblant ainsi une lacune dans le système des Nations Unies en matière de secours humanitaires aux États affligés de telles catastrophes. L'Égypte s'est portée coauteur du projet de résolution présenté aujourd'hui par la Grèce et la Turquie parce qu'elle est convaincue de son utilité et pour marquer ses bonnes relations avec les deux pays.

Je voudrais aussi témoigner notre reconnaissance à l'État ami d'Argentine auteur du projet de résolution sur la participation d'équipes de volontaires, les «Casques blancs», aux activités de l'ONU en matière de secours et de coopération technique au service du développement. Ces équipes seraient à la disposition du Secrétaire général. Nous nous félicitons de cet important projet de résolution, dont l'Égypte, et d'autres États se sont portés coauteurs, parce que nous croyons au rôle constructif joué par les volontaires de tous les pays dans le domaine des secours d'urgence. Nous nous félicitons aussi des projets et de l'assistance fournis par le Programme des Nations Unies pour le développement, notamment à l'Autorité palestinienne pour lui permettre de construire ses capacités institutionnelles, de lutter contre les maladies et de permettre de subvenir aux besoins des populations particulièrement nécessiteuses. Au Rwanda et dans les Balkans, le Programme des Nations Unies pour le développement a aidé à réinstaller les réfugiés en leur fournissant des logements à bas prix ainsi qu'une assistance humanitaire.

Pour terminer, je voudrais, au nom de l'Égypte, exprimer notre reconnaissance à toutes les institutions de l'ONU présentes dans les Territoires palestiniens. Ces institutions contribuent en effet efficacement à l'amélioration des services et au développement des capacités institutionnelles de l'Autorité palestinienne. Nous remercions également les États Membres de l'Union européenne pour le projet de résolution qu'ils ont présenté dans cette affaire. À ce propos, l'Égypte invite tous les pays donateurs à exécuter leur promesse d'aide au peuple palestinien alors qu'il s'efforce, en cette étape critique, de construire un État indépendant. Cette assistance contribuera assurément à faire évoluer le processus de paix vers son étape ultime : la réalisation d'une paix juste, durable et complète dans la région, dans un avenir que nous tous espérons être proche.

M. Preware (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane félicite le Secrétaire général de ses rapports complets et excellents sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisa-

tion des Nations Unies. Ces rapports font ressortir clairement l'urgence et la complexité croissante de la coordination de l'assistance humanitaire et en cas de catastrophe et la portée des activités qu'il faudrait mener pour assurer un engagement international continu.

Au cours des années 90, on a constaté malheureusement une augmentation extraordinaire du nombre des catastrophes naturelles, de leur envergure et de leur ampleur. Au cours des 23 derniers mois, notamment, nous avons été témoins des pires séries de catastrophes naturelles. Incendies de forêts, sécheresse, tremblements de terre, cyclones, inondations, etc, ont dévasté plusieurs parties du monde. Les pays en développement ont été très durement touchés. Les problèmes nés dans le sillage de ces événements tragiques ont souvent été compliqués par des guerres déstabilisantes.

Une des conséquences de ces conflits a été l'augmentation substantielle des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des réfugiés dans plusieurs pays. Rien qu'en Angola, quelque 500 000 personnes, selon les estimations, ont été déplacées entre janvier et mai derniers. Le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie a entraîné le déplacement de 750 000 personnes à l'intérieur de leur propre pays, alors que, quelque 237 000 réfugiés sierra-léonais se trouvent en Guinée, et au Libéria outre 140 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Les efforts internationaux de secours ont été sérieusement entravés par une combinaison de facteurs, parmi lesquels l'absence de mécanismes de réaction rapide, la poursuite des conflits et le manque de ressources.

Bien que le Nigéria se félicite de l'augmentation de 30 % des promesses d'assistance à l'Afrique en 1999, il prend note avec inquiétude de l'écart entre les besoins effectifs et les fonds recueillis. Le rapport du Secrétaire général souligne que jusqu'en mai dernier, les besoins de l'Afrique pour les zones et les États affectés étaient de 697,32 millions de dollars alors que les fonds disponibles étaient seulement de 193,74 millions de dollars, une somme qui couvre seulement 26 % des besoins effectifs.

Les difficultés résultant d'un manque de ressources sont davantage compliquées par l'inégalité au plan géographique et sectoriel de l'allocation des fonds. Le niveau de l'aide d'urgence accordée au Kosovo dans les Balkans, où quelque 1,2 million de personnes déplacées ont été réinstallées en 2 mois, présente un contraste aigu avec la situation en Angola, où la présence de quelque 1,6 millions de personnes déplacées semble reste largement ignorée.

La communauté internationale ne doit pas faire semblant d'ignorer ce contraste regrettable. Il incombe à la communauté internationale humanitaire de répondre plus impartialement aux besoins humanitaires des sociétés touchées par ces facteurs regrettables de la misère humaine. Les phénomènes de catastrophes naturelles, de guerres, de déplacements de populations et de réfugiés, partout où ils surviennent, méritent qu'on leur accorde une réponse humanitaire appropriée. En répondant à ces situations, les nations et les États donateurs, font forcément fonctionner une série de mécanismes afin de financer les efforts humanitaires après les conflits. Malheureusement, ces mécanismes eux-mêmes créent très souvent des contraintes, des retards et des difficultés. Ma délégation invite la communauté internationale, notamment les pays donateurs, à faire en sorte que l'intervention humanitaire soit plus équitable et fournie en temps dû.

Le Nigéria se félicite de la réforme des activités de l'ONU relatives à l'aide humanitaire, réforme qui a été à l'origine de la transformation du Département des affaires humanitaires en un Bureau de coordination des affaires humanitaires. Nous notons bien le dévouement de ce Bureau à la réalisation de sa triple fonction, d'assurer l'élaboration et la coordination d'une politique, de mener campagne en faveur des questions humanitaires et de coordonner les réponses aux situations humanitaires. La rationalisation du fonctionnement des différents bureaux des institutions de l'ONU, autour du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a accéléré le processus de prise de décision sur l'assistance humanitaire et les secours d'urgence en cas de catastrophe.

Le Nigéria espère vivement que l'établissement du Comité permanent interorganisations comme principale instance de coordination interinstitutions renforcera le partage clair et cohérent des responsabilités et de l'obligation redditionnelle sur le terrain, comme il est stipulé dans les conclusions du Conseil en 1998. Il est essentiel que le Comité continue d'élaborer un système basé sur les réalités sur le terrain pour renforcer le processus de contrôle de la réalisation des buts visés par les programmes et des objectifs stratégiques.

Face aux catastrophes naturelles, il convient de s'intéresser davantage à la façon de renforcer les systèmes de planification préalable et d'alerte rapide aux niveaux local, national et régional. Il faut s'employer à identifier des experts régionaux qui aideront à améliorer la planification préalable opérationnelle des Gouvernements pour répondre aux situations d'urgence et aux catastrophes.

Du fait de son vif intérêt pour le problème que pose l'assistance aux secours dans les situations humanitaires ou en cas de catastrophe, le Nigéria a adopté des plans nationaux de prévention des catastrophes et créé une Autorité nationale de gestion des situations d'urgence qui est entièrement coordonnée par le nouveau Ministère de l'environnement.

En conclusion, le Nigéria demande instamment que des efforts spéciaux soient déployés pour renforcer la capacité locale de réaction face aux catastrophes et pour utiliser les capacités déjà existantes dans les pays en développement qui sont plus proches du lieu de la catastrophe. Ce qu'il faut donc, c'est un partenariat bien coordonné entre les pays développés, le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres membres de la communauté internationale pour accomplir cette tâche si importante. C'est un défi qui touche aux fondements mêmes des sociétés affectées par ces catastrophes. La communauté internationale doit chercher non seulement à maintenir, mais ce qui est plus important encore, à renforcer sa capacité de réaction face aux catastrophes et aux besoins.

La séance est levée à 18 h 5.